



Conseil Communautaire du 28 février 2019 à 19 h 30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	2
2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	3
3. FINANCES	6
3.1 - Compte de gestion 2018	6
3.1.1 - Compte de gestion 2018 – Budget général	7
3.1.2 - Compte de gestion 2018- Budget SPANC.....	9
3.1.3 - Compte de gestion 2018- Budget Port	10
3.1.4 - Compte de gestion 2018 – Budget ZAE	11
3.2 - Compte Administratif.....	13
3.2.1 - Budget principal	13
3.2.2 - Budget annexe SPANC.....	30
3.2.3 - Budget annexe du Port	35
3.2.4 - Budget annexe ZAE.....	37
3.3 – Affectation des résultats	39
3.3.1 - Budget principal	39
3.3.2 - Budget SPANC	40
3.3.3 - Budget Port.....	41
3.3.4 - Budget ZAE.....	42
4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB).....	43
5. RESSOURCES HUMAINES – ÉTAT DES EFFECTIFS.....	57
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT	61
7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – NOUVEAU PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE (FTTH)	62
8. DÉCHETS – CONVENTION ECO ORGANISME – SAS ECO DDS.....	65
9. SERVICE À LA POPULATION – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	66
10. QUESTIONS DIVERSES.....	73

Le vingt-huit février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise à SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été transmise le 21 février 2019 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BASSET - BUCINA – CORSET - DELOT - DERUELLE – PIAT - RATIVEAU - ROUCHÉ – SCHWENTER - SEUVRE

Messieurs BENOIT - BLANCHET – BLAUVAC - CARRA - CORNIOT - DELAGNEAU - FOURNIER - FOURREY – GALLOIS – GUINET BAUDIN – HARIOT – HUGO (suppléant de M. FERRAG) - LAGARENNE – LEPRUN - MAILLARD - MOYSE - PAULMIER - POTHERAT - QUÉRET - QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – SAUVAGE – TIRARD - TOURNOIS (suppléant de Mme DEBREUVE)

ETAIENT EXCUSÉS :

Mesdames GUENARD et RAILLARD, laquelle avaient donné pouvoir de voter en leur nom à respectivement Messieurs BLANCHET et LAGARENNE,

Messieurs, BAILLET, BOUCHERON, BROCHARD et DELAVAUULT lesquels avaient donné pouvoir de voter en leur nom à respectivement Messieurs DELOT, FOURREY, CORNIOT et CARRA.

Mesdames CHARBONNIER et CHANCY ainsi que Messieurs GAILLOT et JUSSOT

ÉTAIENT ABSENTS : Madame DE BRUIN et Monsieur LECOLE

SECRÉTAIRES de SÉANCE : M^{me} Chantal RATIVEAU et Michel FOURREY

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 13 décembre 2018

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez été destinataires du compte rendu du conseil du 13 décembre dernier. Avez-vous des remarques ?

M. Jean-Louis LEPRUN : En ce qui concerne le portage des repas (p. 31), il avait été convenu qu'il passait de 7 à 9 €. M^{me} DE BRUIN avait fait une réflexion portant sur le coût élevé du service. Or, sa remarque n'a pas été reportée au compte-rendu. J'aimerais que la réponse du président le soit également. Il avait dit que du fait qu'on va leur supprimer la CSG, « *les petits vieux auront les moyens de payer* ».

M. LE PRÉSIDENT : Cela m'étonnerait que j'aie dit cela de cette façon. Je vous en prie, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Jean-Louis LEPRUN : Vous pourrez écouter l'enregistrement pour vérifier. Vous avez dit : « *on va leur supprimer la CSG, ils pourront payer* ».

M. Jean-Louis LEPRUN : La réflexion de M^{me} DE BRUIN mérite d'être portée.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera fait.

M. Jean-Louis LEPRUN : J'avais également fait une autre remarque concernant les subventions. Vous nous dites que cela va paraître dans la comptabilité et dans les comptes etc. Effectivement, on les a vus figurer, mais je souhaiterais avoir l'arrêté préfectoral de subventions pour voir le montant demandé et le montant obtenu.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai fait figurer les chiffres des deux dernières années de tout ce que nous avons réellement reçu. Dans le budget, vous allez avoir toutes les subventions qui vont être reçues... Arrêtez de faire l'inquisiteur ! Dans ce cas, vous venez à la communauté de communes, vous demandez les secrétaires et vous voyez avec elles. Je ne veux pas perdre mon temps à faire ce genre de choses. Je suis très transparent. Tout est dans le DOB, j'ai même fait figurer les trois dernières années....

M. Jean-Louis LEPRUN : Ma demande porte sur le fait de savoir si, dans le cas d'une subvention pour laquelle on a droit à 40 %, vous obtenez 40 ou si vous obtenez 20.

M. LE PRÉSIDENT : Avoir droit à quelque chose dans ce cas ne veut rien dire.... Ce n'est pas parce qu'on est éligible à hauteur de 40 % qu'on a 40 %.... Je ne sais pas si vous le saviez...

M. Jean-Louis LEPRUN : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT : Ça ne marche pas comme cela les subventions, si vous savez comment ça marche. Ce que je sais, c'est que les subventions obtenues et toutes celles que mes prédécesseurs ont obtenues figurent dans ce rapport sans exclusivité. Il faut arrêter de demander des choses débiles. Si vous en voulez davantage, allez à la communauté de communes et demandez un audit et prenez le conseiller que vous souhaitez ! La comptabilité est très claire !

M. Jean-Louis LEPRUN : On demande un minimum d'informations....

M. LE PRÉSIDENT : Par rapport à ce que j'ai récupéré de votre ex comcom, c'est très clair à la CCSA. Si vous voulez, vous pouvez faire nommer un commissaire aux comptes, ça ne me dérange pas....

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Programme de voirie 2019

M. LE PRÉSIDENT : À ce jour, toutes les communes de notre territoire ont été rencontrées. Le cabinet ECMO m'a dit avoir été bien reçu dans toutes les communes. Cela se passe bien. Je vous en remercie. Quelques précisions sont encore attendues par le cabinet d'ici vendredi pour les communes de Mercy, – qui est une grande commune, il y a beaucoup de choses à dire –, Saint Florentin et Jaulges.

M. Jean-Louis LEPRUN : St Florentin est une grande commune ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons vu Saint-Florentin hier, tout a été précisé. Ainsi que Jaulges. Quant à Mercy, je l'ignore.

M. Jean-Louis LEPRUN : Ce n'est pas fait, parce que je n'ai rien à faire.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, il suffit de le dire....vous qui êtes si exigeant avec les autres, vous répondez par un mail en disant « *je n'ai rien à faire* ». Ainsi, vous ne bloquez pas le programme de 29 communes.

M. Jean-Louis LEPRUN : Ma secrétaire est en vacances....

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes vraiment d'une mauvaise foi !

INTERVENANT (6 mn 59) : Pour le programme voirie 2019, j'avais dit que je me retirerais si le montant dépassait l'enveloppe. Où en est-on ?

M. LE PRÉSIDENT : L'inventaire a été fait. Ils vont donc pouvoir chiffrer définitivement. Un préprogramme vous avait été présenté et tous avaient été représentés. Ils vont chiffrer les demandes que vous avez faites. Si cela rentre dans le budget, tout va bien. En revanche, dans le cas contraire, je vous convoquerai tous de nouveau et on verra qui peut en enlever.

ENVIRONNEMENT

M. LE PRÉSIDENT précise :

- Déchets
- 🗑️ Collecte des sacs jaunes

Une analyse statistique précise que notre mode de gestion des déchets en 2018 est actuellement en cours. Cette analyse sera présentée au printemps devant la commission ad hoc. Les premières constatations ont relevé un accroissement significatif des refus de tri à l'usine d'Ormoy. Une campagne de suivi de terrain de la collecte a été engagée cette semaine et va s'étendre à l'ensemble des tournées. Céline suit le camion et vérifie si tous les sacs jaunes sont corrects. On vérifiera quel est le problème à Ormoy et pourquoi les tonnages ont augmenté de façon anormale. Globalement, nous avons tenu le budget « déchets » présenté.

- 🗑️ Mise à disposition des poubelles

La CCSA possède un lot de grosses poubelles (360 et 660 litres) qu'elle peut mettre à disposition des communes dans les cas suivants :

- Pour équiper les bâtiments publics du type école, salle des fêtes, mairies, centre technique municipal ;
- Pour des manifestations particulières, grande braderie à Jaulges par exemple, les vide-greniers qui nécessiteraient de grosses poubelles en sus des supports

de sacs poubelles. Évitez, cependant, de les demander la veille de vos manifestations.

M. Jean-Claude CARRA : Concernant les poubelles, depuis plusieurs semaines, nous avons demandé sans succès des poubelles de cette taille à Briennon.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez des poubelles énormes que nous pourrions récupérer en partie, vous en avez de trop : 22 poubelles....J'ai demandé qu'on regarde ce problème, vous m'avez dit qu'elles sont toutes utilisables.

M. Jean-Claude CARRA : Et elles sont toutes utilisées...

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi vous seriez les seuls à avoir besoin de 22 poubelles dans une ville comme la vôtre. Je n'en ai aucune à St-Florentin. Certaines communes ont besoin de poubelles comme celles-là pour les Parisiens venus en week-end. Ils peuvent déposer leurs déchets le dimanche soir quand ils rentrent à Paris. Des villages m'en ont demandés. On est en train de regarder comment répartir celle que l'on possède

M. Jean-Claude CARRA : Ces poubelles dont on parle sont des points d'apport volontaires qui ont été mis en place du temps de la redevance. Ils sont utilisés par de nombreuses personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir une poubelle...

M. LE PRÉSIDENT : M. CARRA, vous n'êtes pas une exception par rapport aux autres. Il n'y aura pas d'exception.

M. Jean-Claude CARRA : Nous avons demandé des poubelles et vous auriez pu, au moins, avoir la décence de nous répondre : « vous n'en aurez pas ! ». Or, vous ne l'avez même pas fait.

M. Thierry CORNIOT : Je suis désolé, mais je vais rejoindre ce que dit Jean-Claude CARRA.

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr, vous êtes d'accord...ça m'énerve tout ça....Je ne vois pas pourquoi....

M. Thierry CORNIOT : Je ne me suis pas encore exprimé.... !

M. LE PRÉSIDENT : J'ai compris....

M. Thierry CORNIOT : Non...vous n'avez pas compris....Laissez-moi parler... Depuis que nous sommes passés à 15 jours de délai, des foyers sont venus me voir en disant que c'était plus compliqué de conserver chez eux 15 jours de poubelles parce qu'ils ont de petits appartements ou de petites maisons.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, dans ce cas, il faut mettre des choses en place.

M. Thierry CORNIOT : Vous voyez...ce n'est pas méchant... je suis d'une zénitude totale...ne vous inquiétez pas....

M. LE PRÉSIDENT : En revanche, à Briennon, on passe toutes les semaines. Il n'y a pas de changements.

M. Thierry CORNIOT : Je parle de Seignelay et non de Briennon.

M. LE PRÉSIDENT : Des communes m'ont fait ces réclamations que je trouve justifiées.

M. Thierry CORNIOT : Laissez-nous parler avant d'anticiper la réaction....

M. LE PRÉSIDENT : Ok. Merci. Excusez-moi....

La mise à disposition de poubelles en dehors de ces cadres n'est pas envisageable au risque de créer des points d'apport volontaire sauvages !

Les points d'apport de verre doivent être nettoyés, certains déposent des déchets autour. C'est la même chose pour les vêtements. Il n'est donc pas question de mettre à disposition des points de dépôt un peu partout. Cependant, certains villages pourraient avoir une grande poubelle notamment pour les Parisiens, comme à Sormery, par exemple.

M. Gérard DELAGNEAU : Je n'osais pas reprendre la parole (sourire). Sur ma commune avec les 11 hameaux, le ramassage des poubelles le jeudi pose problème alors qu'avant il avait lieu habituellement le lundi.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons regarder comment répartir notre capital de conteneurs de façon plus équitable.

M. Michel FOURREY : Dans une expérience passée, les bacs dans les communes ont été supprimés, cela constituait un appel à ordures et ils devenaient des mini déchetteries. Je n'en installerai pas de nouveau.

M. LE PRÉSIDENT : Une ou deux communes m'en ont demandé, je trouve cela normal et nous devons les satisfaire.

M. Michel FOURREY : Ils devront être vigilants à l'entretien autour des bacs, ce qui n'est pas facile.

M. LE PRÉSIDENT : Chaque commune doit en faire son affaire...

3. FINANCES

3.1 - COMPTE DE GESTION 2018

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez reçu le compte de gestion récemment, les chiffres sont concordants avec les nôtres. Je vous ai transmis les tableaux sous une forme résumée, nous les étudierons de façon plus approfondie au moment des comptes administratifs.

Je ferai voter les comptes de gestion. S'agissant des comptes administratifs, je ne peux pas les faire voter. En revanche, je les commenterai. Mon premier vice-président étant absent, c'est Madame Christine ROUCHÉ qui les fera voter. Son travail ne

consistera qu'à les faire voter, mon rôle sera de vous fournir toutes les explications lorsque ce sera nécessaire. Je sortirai pour le vote.

Comment souhaitez-vous procéder ? Il y a le budget principal et trois budgets annexes. Je vous propose d'enchaîner les 4 puis de procéder au vote, c'est la première option. Deuxième option, nous débattons sur le compte principal administratif, le plus important, je sors et Christine fait voter. Nous traitons ensuite les trois budgets annexes ensemble.

Comment souhaitez-vous que nous procédions, car je ne vais pas sortir à chaque budget.

Je suggère de voter le budget principal et que les 3 autres budgets soient présentés et défendus ensuite, le vote interviendrait après.

Y a-t-il des oppositions à cette suggestion ? Non !

3.1.1 - Compte de gestion 2018 - budget général

EXECUTION DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	7 587 914,64	8 960 223,58
	Section d'investissement	5 323 181,97	4 622 080,75
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		911 724,56
	Report en section d'investissement	169 819,90	
TOTAL réalisation + reports		13 080 916,51	14 494 028,89
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	603 284,00	457 501,00
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	7 587 914,64	9 871 948,14
	Section d'investissement	6 096 285,87	5 079 581,75
	TOTAL CUMULÉ	13 684 200,51	14 951 529,89
RÉSULTAT FINAL CUMULÉ 2018		1 267 329,38	

Y a-t-il des questions ?

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable Public pour le budget principal de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion est, en tous points, conforme au Compte Administratif 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le Budget Principal de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,

● **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

3.1.2 - Compte de gestion 2018- budget SPANC

EXECUTION DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	57 371,80	69 940,00
	Section d'investissement		17 730,56
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		117 182,61
	Report en section d'investissement		
TOTAL réalisation + reports		57 371,80	204 853,17
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement		
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	57 371,80	187 122,61
	Section d'investissement	0,00	17 730,56
	TOTAL CUMULÉ	57 371,80	204 853,17
RÉSULTAT FINAL CUMULÉ 2018		147 481,37	

Les recettes sur investissement sont les acomptes que nous ont versés les administrés à qui nous allons faire les travaux de mise en conformité. La CCSA fait les travaux chez 13 particuliers, elle encaissera également les aides de l'Agence de l'eau. Les particuliers paieront la différence.

Nous avons un report excédentaire de l'année dernière de 117 182,61, ce qui explique le résultat cumulé de 147 481,37

Ces reports sont nécessaires pour le futur.

Pour le SPANC, la CCSA réalise des études qui représentent un coût dès lors que les administrés sont d'accord pour la mise en conformité de leur installation.

De plus, des subventions de l'Agence de l'Eau nous ont été versées au début que l'on capitalise. Ce budget supplémentaire pourra, éventuellement, venir en aide à des ménages qui n'auraient pas les moyens de mettre leur installation aux normes, pour des mises aux normes obligatoires.

N° 9/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018- BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable Public pour le budget ANNEXE SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion est, en tous points, conforme au Compte Administratif 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le BUDGET ANNEXE SPANC de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,

● **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

3.1.3 - Compte de gestion 2018- Budget Port

M. LE PRÉSIDENT : Jusqu'en 2018, une partie des écritures était comptabilisée sur le budget principal. Les résultats présentés sur l'exercice 2018 (Port) sont pour cette raison, bénéficiaires. À partir de 2019, en accord avec le trésorier, tout ce qui était dans le budget principal a été réincorporé permettant ainsi d'avoir une vue beaucoup plus précise, notamment sur les amortissements à réaliser lesquels courent sur la durée de la DSP de 20 ans.

BUDGET PORT 2018			
Présentation des comptes Administratifs			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	49 085,98 €	Dépenses	10 506,98 €
Recettes	68 743,11 €	Recettes	10 506,98 €
Résultat de l'exercice 2018	19 657,13 €	Résultat de l'exercice 2018	0,00 €
Reprise du résultat antérieur	354,20 €	Reprise du résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé fin 2018	20 011,33 €	Résultat cumulé fin 2018	0,00 €
		Restes à réaliser en dépense	
		Restes à réaliser en recette	
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	20 011,33 €	Résultat global cumulé d'investissement	0,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2018			20 011,33 €

Le résultat final cumulé de ce budget est positif et s'élève à 20 011,33 €.

N° 10/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018- BUDGET ANNEXE PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable Public pour le budget ANNEXE PORT de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion est, en tous points, conforme au Compte Administratif 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le BUDGET ANNEXE PORT de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,

● **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

3.1.4 - Compte de gestion 2018 - Budget ZAE

M. LE PRÉSIDENT : Ce budget vient juste d'être mis en place en fin d'année. Une négociation a dû avoir lieu avec M. le trésorier. En effet, l'acquisition réelle des terrains n'a pas été actée en contre partie des emprunts devant notaire. En revanche, vous aviez voté le principe de ce transfert. Il était donc nécessaire de régulariser. Pour cela, j'ai demandé à la commune de Brienon de façon très précise, toutes les informations qui me manquaient.

M. Jean-Claude CARRA : Brienon vous a répondu de façon très précise.

M. LE PRÉSIDENT : Non. Vous ne m'avez pas répondu. Nous avons dû chercher nous-mêmes l'origine de cet emprunt. Je n'ai pas la date de départ de votre emprunt. Cela fait 6 mois que je vous demande des informations sur votre emprunt. Or, vous ne me l'avez transmis parce qu'il n'y en a pas. D'après les recherches du Trésorier, c'est un emprunt global de 4 M€ sur lequel apparaît plusieurs affectations qui ne précisent pas ce qu'elles financent. Vous m'aviez affirmé m'avoir transmis les pièces. Or, vous ne m'avez rien envoyé, si ce n'est le tableau des échéances. J'ai horreur de la mauvaise foi....

M. Jean-Claude CARRA : Moi non plus....

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant, il faut se « débrouiller » avec ça. Or, ce n'est pas simple pour le notaire et je dois dire qu'à Briennon rien n'est simple.

M. Jean-Claude CARRA : Avec vous non plus....

EXECUTION DU BUDGET		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	641 650,02	671 533,28
	Section d'investissement	690 480,46	690 483,28
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement		
TOTAL réalisation + reports		1 332 130,48	1 362 016,56
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement		
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	641 650,02	671 533,28
	Section d'investissement	690 480,46	690 483,28
	TOTAL CUMULÉ	1 332 130,48	1 362 016,56
RÉSULTAT FINAL CUMULÉ 2018		29 886,08	

En section de fonctionnement, nous constatons des chiffres importants sur ce budget ZAE. Cela est dû au fait de la mise en place de l'acquisition des terrains en contrepartie des emprunts récupérés ainsi qu'un terrain que nous avons acheté à Percey.

Il ne faut donc pas s'inquiéter face à ces chiffres. En investissement, on trouve, en dépenses, les emprunts pour 690 000 €. Les recettes correspondent à l'acquisition qui sont en fait des terrains en stock.

Le solde cumulé s'élève à + 29 886,08 €.

Ces comptes de gestion que je vous présente sont réalisés par M. le trésorier, ces comptes correspondent à nos résultats.

N° 11/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018- BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable Public pour le budget ANNEXE ZAE de la communauté de communes Serein et Armance;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur ;

Considérant que le Compte de Gestion doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion est, en tous points, conforme au Compte Administratif 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **ARRETE** le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public pour le BUDGET ANNEXE ZAE de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes Serein et Armance, visé et certifié conforme au Compte Administratif par l'ordonnateur,

● **DÉCLARE** qu'il ne fait l'objet d'aucune observation, ni réserve.

3.2 - COMPTE ADMINISTRATIF

3.2.1 - Budget principal

BUDGET PRINCIPAL CCSA
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
Résultat Général - exercice 2018

FONCTIONNEMENT		Montant	INVESTISSEMENT		Montant
Dépenses		7 587 914,64 €	Dépenses		5 323 181,97 €
Recettes		8 960 223,58 €	Recettes		4 622 080,75 €
Résultat de l'exercice 2018		1 372 308,94 €	Résultat de l'exercice 2018		- 701 101,22 €
Reprise du résultat antérieur		911 724,56 €	Reprise du résultat antérieur		169 819,90 €
Résultat cumulé à la clôture 2018		2 284 033,50 €	Résultat cumulé à la clôture 2018		- 870 921,12 €
			Restes à réaliser en dépense (H1)		603 284,00 €
			Restes à réaliser en recette (H2)		457 501,00 €
			Résultat des restes à réaliser		- 145 783,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement		2 284 033,50 €	Résultat global cumulé d'investissement		- 1 016 704,12 €
Résultat final cumulé au 31/12/2018					1 267 329,38 €
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette		1 267 329,38 €	Affectation Cpt 001 Investissement dépenses		-870 921,12 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette		1 016 704,12 €			
Total contrôle		2 284 033,50 €	Total contrôle		-870 921,12 €

BUDGET PRINCIPAL
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT CCSA

DEPENSES					
Chap.	Libellé	Budget 2018	Réalisation	Rattach.	Total
011	Charges à caractère général	4 012 687,00	3 819 722,66	0,00	3 819 722,66
012	Charges de personnel et frais	1 112 425,00	1 087 794,97	0,00	1 087 794,97
014	Atténuation de produits	72 944,00	72 944,00	0,00	72 944,00
65	Autres charges de gestion Cour.	467 700,00	405 196,06	0,00	405 196,06
Total dép. de Gestion Courante		5 665 756,00	5 385 657,69	0,00	5 385 657,69
66	Charges financières	44 701,43	44 701,43	0,00	44 701,43
67	Charges exceptionnelles	1 399 400,16	1 393 123,37	0,00	1 393 123,37
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	436 785,18	0,00	0,00	0,00
Total dép. réelles de fonctionnement		1 880 886,77	1 437 824,80	0,00	1 437 824,80
023	Virement à la fonction d'inv.	1 164 930,37	0,00	0,00	0,00
042	OP. ordre transfert entres Sect.	764 433,06	764 432,15	0,00	764 432,15
043	OP.ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dép. d'ordre fonctionnement		1 929 363,43	764 432,15	0,00	764 432,15
TOTAL		9 476 006,20	7 587 914,64	0,00	7 587 914,64

TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. CUMULEES	7 587 914,64
--	---------------------

RECETTES					
Chap.	Libellé	Budget 2018	Réalisation	Rattach.	Total
013	Atténuation de charges	19 000,00	549,81	0,00	549,81
70	Produits des services	326 200,00	506 267,01	0,00	506 267,01
73	Impôts et taxes	5 415 229,00	5 528 409,60	0,00	5 528 409,60
74	Dotations et participations	1 134 072,08	1 325 603,52	0,00	1 325 603,52
75	Autres produits de gest. Cour.	157 700,00	85 874,40	0,00	85 874,40
Total rec. de Gestion Courante		7 052 201,08	7 446 704,34	0,00	7 446 704,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 512 080,56	1 513 519,24	0,00	1 513 519,24
78	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. réelles de fonctionnement		1 512 080,56	1 513 519,24	0,00	1 513 519,24
042	OP. ordre transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00	0,00
043	OP. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total rec. d'ordre fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 564 281,64	8 960 223,58	0,00	8 960 223,58

D 002 RESULTAT REPORTE n-1	911 724,56
-----------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FON.CUMULEES	9 871 948,14
---	---------------------

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 016 704,12	Nouveau Report	2 284 033,50
---	---------------------	-----------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE n+1	1 267 329,38
-----------------------------------	---------------------

BUDGET PRINCIPAL
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
SECTION D'INVESTISSEMENT CCSA

DEPENSES					
Chap.	Libellé	Budget 2018	Réalisations	RAR	Total Compta
20	Immo incorporelles	45 000,00	29 864,70		29 864,70
204	Subventions d'équipement versées	589 600,00	263 876,00	317 344,00	581 220,00
21	Immo corporelles	750 905,00	530 994,56	220 148,00	751 142,56
	Total dép. d'équipement	1 385 505,00	824 735,26	537 492,00	1 362 227,26
13	Subvention d'investissement	168 827,16	168 802,04		168 802,04
16	Emprunts et dettes assimilés	892 261,47	884 483,68		884 483,68
002	Valeur compt. Immo Corporelles	552 677,95	552 677,95		552 677,95
27	Autres immo financières	118 510,00	118 500,00		118 500,00
	Total dépenses financières	1 732 276,58	1 724 463,67	0,00	1 724 463,67
45-81	Total op.p.compte tiers	0,00	0,00		0,00
	Total des dép. réelles d'investissement	3 117 781,58	2 549 198,93	537 492,00	3 086 690,93
40	Op d'ordres de transfert entre sect.	0,00	0,00		0,00
41	Op Patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	Total dép. d'ordre d'inv.	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 117 781,58	2 549 198,93	537 492,00	3 086 690,93
23	Immo en cours	3 166 264,00	2 768 983,04	65 792,00	2 834 775,04
26	Titres de participation	5 000,00	5 000,00		5 000,00
	Total des dép. individualisées	3 171 264,00	2 773 983,04	65 792,00	2 839 775,04
	Total dép. réelles d'invest cumul	6 289 045,58	5 323 181,97	603 284,00	5 926 465,97

RECETTES					
Chap.	Libellé	Budget 2018	Réalisations	RAR	Total compta
10	FC TVA et Dotation	725 368,03	537 254,00	178 000,00	715 254,00
13	Subventions d'investissement	790 887,26	525 293,63	279 501,00	804 794,63
20	Immo incorporelles	0,00	0,00		0,00
	Total rec. d'équipement	1 516 255,29	1 062 547,63	457 501,00	1 520 048,63
10	Dot.fond divers et réserves	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00		0,00
1068	Excédents fonct. Capitalisés	1 466 600,81	1 466 600,81		1 466 600,81
24	Produits de cessions	1 328 500,16	1 328 500,16		1 328 500,16
	Total recettes financières	3 095 100,97	2 795 100,97	0,00	2 795 100,97
45-2	Total OP. Comptes de Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total rec. réelles d'inv.	4 611 356,26	3 857 648,60	457 501,00	4 315 149,60
021	Virt de la sect. de fonctionnement	1 164 930,37	0,00		0,00
040	Op. Ordre transf. entre sections	764 433,06	764 432,15		764 432,15
41	Op. patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	Total rec.d'ordre d'investissement	1 929 363,43	764 432,15	0,00	764 432,15
	TOTAL	6 540 719,69	4 622 080,75	457 501,00	5 079 581,75

D001 RESULTAT REPORTE n-1
-169 819,90
-169 819,90
RESULTAT
Affect. Cpt 001
-870 921,12
Cpt 1068 n+1
1 016 704,12

M. LE PRÉSIDENT : Le grand livre me permet de répondre à toutes les questions. Cependant, les grands postes méritent qu'on s'y attarde.

Dépenses de fonctionnement en 2018

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	3 819 722,66 €
6042	Achat de prestations de services	82 304,72 €
60611	Eau - Assainissement	2 334,95 €
60612	Energie - Electricité	24 906,66 €
60622	Carburants	60 948,56 €
60628	Fourniture non stochées & sac jaunes TRI	43 992,22 €
60631	Fournitures d'entretien et petit équipement	9 130,91 €
60633	Fournitures d'entretien de voirie	7 339,82 €
60636	Vêtements de travail	1 346,54 €
6064	Fournitures administratives	4 075,74 €
6068	Autres fournitures et peinture au sol voiries	40 303,19 €
611	Contrat de prestation de services	2 003 044,61 €
6122	Crédit-bail mobilier et locations mobilière	22 986,58 €
61521	Entretien terrain	11 621,44 €
615221	Entretien de bâtiments	13 785,05 €
615231	Entretien voies et réseaux	1 009 833,35 €
61524	Bois et Forêts	3 122,40 €
61551	Entretien matériel roulant	44 686,81 €
61558	Ent & rép autres biens mobiliers	12 773,30 €
6156	Maintenance	21 271,54 €
616	Primes assurances	44 728,11 €
6182	Documentation générale et frais divers	4 920,17 €
6184	Versement à des organismes de formation	1 728,00 €
6225	Indemnité au comptable	1 521,36 €
6226	Honoraires	95 399,78 €
6227	Frais d'actes, de contentieux et annonces et insertions	4 248,24 €
6232	Réceptions, fêtes & cérémonies	2 837,94 €
6236	Catalogues et imprimés	12 399,42 €
6248	Navettes marché Migennes et transports collectifs	8 810,64 €
6251	Voyages et déplacement et réceptions	1 023,21 €
6261	Frais d'affranchissement	5 407,73 €
6262	Frais de télécommunications	15 099,21 €
6281	Concours divers	52 208,44 €
6288	Autres services extérieurs	806,17 €
63512	Taxes foncières	28 820,00 €
6354	Droits d'enregistrement et impôts sur véhicules	1 586,28 €
6358	Autres droits, taxes aménagement	5 603,00 €
6370	Autres impôts et taxes	112 766,57 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 087 794,97 €
6217	Mutualisation personnel communes membres	27 871,06 €
6218	Autre pers. Extérieur (intérim, école mus. Intersport)	297 228,23 €
6332	Cotisation FNAL, Form Prof. Et Centre de Gestion	15 461,99 €
64111	Salaires bruts du Personnel	506 339,54 €
6451	URSSAF	87 560,60 €
6453	Caisse retraites	104 421,61 €
6454	Caisse ASSEDIC	6 137,89 €
6455	Cotis Assurance personnel	33 899,74 €
6478	Autres charges sociales	8 874,31 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	405 196,06 €
6531	Indemnités des élus	64 864,14 €
6533	Cotisation retraite	2 747,25 €
6534	Sécurité sociale élus part patronale	11 097,96 €
6542	Créances éteintes	1 253,68 €
65548	Autres contribution	56 064,03 €
65548	Taxe Gemapi	102 019,00 €
6574	Subv. de fonctionn. associations	20 150,00 €
6574	Subvention de fonction. OT	147 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	44 701,43 €
66111	Intérêts d'emprunts @	44 701,43 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 393 123,37 €
673	Titres annulés	223,21 €
67441	Subv. Aux budgets annexes	64 400,00 €
675	Valeur comptable EHPAD Colbert cédé	1 174 560,38 €
675	Valeur comptable tracteur cédé	36 000,00 €
675	Valeur comptable bungalow cédé	91 939,78 €
675	Valeur comptable hangar Selgnelay cédé	26 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	72 944,00 €
739221	Dégrèvement FNGIR	72 944,00 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	764 432,15 €
6811	Dot amort immo corporelles	764 432,15 €
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	7 587 914,64 €

Détail des comptes 2018

Cpt 611 - Contrat de prestations de services

Fournisseur	Services	Montant
OXO 89, Xerox Fin., EPS	Copieurs et alarme Briennon	2 933,59 €
BC Entreprise	Entretien chaudière école de musique et OT	854,50 €
La Maison Bleue	Redevance RAM St-Flo	10 046,00 €
Elite Restauration + Briennon	Fourniture repas	45 599,53 €
SGA et Mansanti	Balayage des rues	28 094,32 €
Signature	Peinture au sol	38 092,26 €
	S/Total prestations diverses	125 620,20 €
COVED	Collecte et traitement déchèterie de St-Florentin	198 658,79 €
COVED	Collecte et traitement déchèterie de Seignelay	145 137,90 €
COVED	Collecte et traitement déchèterie de Briennon	133 603,45 €
Ratoucy	Dératisation déchèterie	870,00 €
TRIADIS	Coll. Et Trait. des DMS des 3 déchèteries	45 562,90 €
Ynovae, Vert Compost	Broyage et compostage déchets verts 3 déchèteries	64 176,43 €
	S/Total prestations pour les déchèteries	588 009,47 €
COVED	Collecte des OM sur le territoire	570 047,59 €
COVED	Solde collecte 2017	48 025,54 €
COVED	Traitement des OM centre enfouissement	270 998,27 €
SOREPAR	Traitement du TRI	359 865,12 €
Gachon	Collecte et traitement du verre	40 478,42 €
	S/Total prestations pour les OM, TRI et verres	1 289 414,94 €
	Total Cpt 611	2 003 044,61 €

Détail des comptes 2018

Cpt 6226 - Honoraires

Fournisseur	Services	Montant
ACS	Société d'aide au recrutement	10 356,00 €
SVP	Abonnement veille juridique	7 572,00 €
SCP Waquet	Juriste pour Conseil d'Etat aff. ALLAIN	4 200,00 €
Avocat Didier Milland	Conseil transfert ZAE	7 020,00 €
Millard et Berthelin	Notaire	240,00 €
Sté PWC	Honoraire pour statuts	3 600,00 €
REFLET	AMO école de musique	9 360,00 €
REFLET	AMO étude et diagnostic - équipt sportif	5 040,00 €
KREA Suinot	Esquisse boulodrome	1 536,00 €
ASCANTIS	Diagnostic santé sur le territoire	4 520,00 €
Charbey et Brizard	Analyse pratique RAM	640,00 €
TECTA	Mission déchèterie Seignelay	7 920,00 €
Avocat Barberousse Natacha	Affaire Redevance Incitative	3 775,90 €
ECMO	Etudes de voiries	27 705,88 €
Deleligne Jean Louis	Relevé Topo et bornage Fossé Caillou	1 914,00 €
	Total Cpt 6226	95 399,78 €

Cpt 6281 - Concours divers (cotisations)

Fournisseur	Services	Montant
GIP e-Bourgogne	Cotisation 2018	14 509,00 €
Fédération Eaux de Puisaye	Adhésion SPANC	1 129,00 €
Divers	Diverses cotisations	283,19 €
TOTAL Marketing	Commissions TOTAL (station de Briennon)	36 287,25 €
	Total Cpt 6281	52 208,44 €

Cpt 6370 - Autres impôts et taxes - TGAP

Fournisseur	Services	Montant
COVED	TGAP Déchèterie St-Florentin	17 632,73 €
COVED	TGAP Déchèterie Seignelay	10 147,44 €
COVED	TGAP Déchèterie Briennon	8 968,67 €
TRIADIS	TGAP DMS des 3 déchèteries	786,08 €
COVED	TGAP OM CCSA	75 231,65 €
	Total Cpt 6337	112 766,57 €

INTERVENANT (hors micro) La station Total de Brienon est rentable

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas le voir ainsi et je dois dire que vous avez bien fait de la faire. La dépense pour la CCSA sera de l'ordre de 4000 € à 5000 € par an, tout amortissement compris. Cela me convient, cette station rend un véritable service à la population. La station de Brienon n'est donc pas une erreur. C'était une bonne idée. Nous passons aux recettes.

Recettes de fonctionnement en 2018

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	549,81	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 325 403,52
6419	Remb sur rémunération du personnel	549,81	74124	Dotation forfaitaire	247 596,00
70	PRODUITS DES SERVICES	506 537,01	74126	Dotation compensation groupements Cnes	13 613,00
70388	Autres redevances Station TOTAL	99 710,96	744	FC TVA 2017	50 345,00
70388	Autres redevances loyers Aérodrôme	17 864,23	744	FC TVA 2018 sur les routes (fonctionnement)	109 596,00
70611	Redevance OM (artisans et commerçants)	5 042,00	7461	OGD Aérodrôme	2 682,00
70613	Redevances déchets des professionnels	1 519,50	7472	Subvention Contrat Canal	2 400,00
7062	Autres redevances (École de musique : familles)	43 901,88	7473	Département dont (RAM : 5455 €)	49 604,00
7066	Redevances service à caractère social - Portage des repas	64 886,00	74741	Part. des communes année 2017 (K)	71 961,87
70688	Autres prestations de services - Régie gens du voyage	770,00	74741	Part. des communes année 2018	59 720,04
7078	Reprise marchandises Déchèterie	135 137,82	74758	Autres subvention (étude Contrat canal)	36 000,00
7088	Recette des reprises TRI	99 720,05	7478	Autres Organismes dont (RAM 45.248,48 €)	616 479,61
7088	Participation et intéressement	37 964,59	748313	Dotation compens. Part. de bases imposition CET	37 597,00
73	IMPÔTS ET TAXES	5 528 409,60	74832	Compensation Fonds de péréquation	9 928,00
73111	Contributions directes 4 Taxes	2 858 178,00	74833	Compensation CET	161,00
73112	Produits de la CVAE	105 334,00	74834	Compensation au titre exonérations TF	5 766,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	27 846,00	74835	Compensation au titre exonérations TH	18 414,00
73223	FNGIR	192 913,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 374,40
7331	Contributions directes TEOM	2 225 993,00	752	Revenu des immeubles	40 057,38
7362	Taxe de séjour	8 030,60	7588	Produit divers de gestion	45 817,02
7388	Taxe GEMAPI	113 515,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 513 513,24
			7750	Loyer gendarmerie par anticipation 2017 et 2018	7 676,00
			7750	Vente tracteur à commune Mont-St-Sulpice	36 000,00
			7750	Vente Bureau Préfabriqués Brienon	50 000,00
			7750	Vente Garages de Seignelay	26 000,00
			7750	Vente EHPAD Colbert	170 000,00
			7750	Valeur comptable immobilisation cédée	1 046 500,16
			777	Quote part subventions d'investissement	161 126,04
			7788	Produits exceptionnels divers (Pays du Tonnerrois)	16 217,04
				TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	8 960 223,18

M. LE PRÉSIDENT : Le portage des repas coûte plus cher à la CCSA que ce qui est facturé (véhicules pour livrer, personnels etc.). Même à 9 €, la CCSA est déficitaire sur ce service. Mais, il ne faut pas le regretter, c'est un service à assurer.

Pour le FNGIR, nous avons reçu plus, 192 000 € au lieu de 168 000, somme prévue.

Détail du compte 7078

Cpt 7078 - Autres marchandises

Client	Services	Montant
VALORPLAST	Rprise Emballage Plastique TRI	17 561,02 €
Verallia	Reprise verres	15 280,96 €
	Reprise sur l'année 2017	32 841,98 €
COVED	Reprise fer et cartons déchèterie St-Florentin	24 631,35 €
COVED	Reprise fer et cartons déchèterie Brienon	12 458,72 €
COVED	Reprise fer et cartons déchèterie Seignelay	11 927,60 €
VALORPLAST	Rprise Emballage Plastique TRI	26 252,31 €
Regal Affimet	Reprise Aluminium TRI	4 019,89 €
Verallia	Reprise verres	23 005,97 €
	Reprise sur l'année 2018	102 295,84 €
	Total Cpt 7078	135 137,82 €

Détail du compte 7088

Cpt 7088 - Autres produits d'activités annexes

Client et soutien	Services	Montant
ECO MOBILIER	Soutien antérieur à 2018	19 575,99 €
OCAD3E	Soutien antérieur à 2018	4 461,22 €
SOREPAR	Vieux papiers TRI	24 477,10 €
ARCELOR	Acier TRI	7 510,63 €
REVIPAC	Reprise des balles	18 599,43 €
	Reprise sur l'année 2016 et 17	74 624,37 €
SOREPAR	Vieux papiers TRI	25 507,48 €
ARCELOR	Acier TRI	8 707,22 €
REVIPAC	Reprise des balles	14 918,19 €
OCAD3E	Soutien 2018	13 677,38 €
	Reprise sur l'année 2018	62 810,27 €
	Total Cpt 7088	137 434,64 €

Détail du compte 7478

Cpt 7478 - autres organismes

Client et soutien	Services	Montant
CITEO	Soutien 2016 (rappel)	51 853,83 €
CITEO	Soutien 2017 (rappel)	209 577,30 €
CITEO	Soutien 2018	309 800,08 €
CPAM	Soutien RAM	45 248,48 €
	Total Cpt 7478	616 479,69 €

M. Thierry CORNIOT : Qu'en est-il des redevances incitatives non payées ?

M. LE PRÉSIDENT : De mémoire, il y a toujours un solde de 150 000 €. Les très vieilles redevances seront probablement à passer en pertes.

INTERVENANT : On ne va pas passer en pertes tous ceux qui ont été jugés au tribunal indiquant qu'ils nous doivent encore de l'argent ?

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr que non. Avec l'accord de la trésorerie, nous avons entrepris une démarche auprès d'un huissier. Il est nécessaire d'attendre le délai de recours, ensuite, j'engagerai les procédures

Comptez sur moi pour faire rentrer l'argent, ça a toujours été mon souci. Aussi bien pour mes sociétés que pour les collectivités et associations que je préside. On ira chercher l'argent.

S'agissant du FNGIR, la société installée sur Chailley a été reprise par une grande société internationale. L'État a fait des sacrifices et, d'autorité, a baissé les bases des valeurs locatives, générant un manque-à-gagner à la commune de Chailley. Ils ont un FNGIR en recettes nettement inférieur à ce qu'ils percevaient auparavant. Par contre, le FNGIR de contribution est resté le même. On leur a largement pris plus que ce qu'ils

recevaient. Nous sommes allés défendre le dossier. Nous avons réussi à avoir avec un an de retard 90 % de compensation par l'État, 75 % la deuxième année et 50 % la troisième et ensuite zéro. Le dossier n'est pas encore soldé et je continue de le défendre avec le maire de Chailley. Ce dossier est du ressort du ministère et non plus du préfet.

La communauté de communes a également perdu des bases de valeur locative supérieures à 10 %, nous avons eu droit à 90 % de la perte. L'agent à la préfecture responsable de ce dossier m'a soutenu le contraire devant le préfet. Or, j'étais persuadé d'avoir raison. Nous avons perçu 35 000 € de dédommagement, l'année prochaine, nous percevrons 27 000 € et l'année suivante 15 000 €. Comme quoi, il ne faut jamais rien laisser passer.

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Nous sommes tranquilles pendant deux ans, mais dans 2 ans, Chailley met la clé sous la porte. La commune touche 400 000 € de CFE en moyenne et nous devons reverser 365 000 €.

Cela signifie que dans deux ans Chailley sera racheté. Si une commune nouvelle veut bien s'associer avec nous avec de nombreuses dettes... pas de souci !

M. LE PRÉSIDENT : Le FNGIR est décidé une fois pour toutes et ce n'est pas révisable, nous dit-on.... Ce n'est pas possible d'accepter cela.

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Pour information : la moyenne de FNGIR par habitant dans l'Yonne est de 69 €. Le FNGIR sur Chailley est de 675 € par habitant.

M. LE PRÉSIDENT : On s'occupe du dossier tous les deux. Il va bien falloir qu'il « décroche ».

M. LE PRÉSIDENT : Nous poursuivons avec le compte 7750, la valeur comptable Immobilisation cédée d'un montant de 1 046 500,16 € représente le déficit auquel il faut déduire l'emprunt cité précédemment. Le vrai déficit est de 570 000 € compensé, en grande partie par des subventions accordées auparavant, lesquelles sont restées au passif du bilan en capitaux propres.

Compte 777, la quote-part des subventions d'investissement pour 161 126 €. Précédemment, nous avons 750 000 € d'amortissement, somme à laquelle il faut déduire 160 000 € de subventions que l'on amortit en même temps que les biens.

INTERVENANT : Les subventions que vous avez reçues qui sont inscrites au budget, est-ce que la CCSA touche de la DETR ou pas ? Avez-vous obtenu du FCTVA sur les subventions de la DETR ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui. Je vous expliquerai en particulier...

M. Jean-Claude CARRA : Est-ce que je peux poser une question sur les ordures ménagères ? Puisque tout est incorporé au budget général, est-ce qu'on peut savoir ce qui reste une fois que la partie recettes a été mise en balance avec la partie charges ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est équilibré, j'ai réalisé un petit dossier pour les taxes et ordures ménagères. Les taxes de CCF ont été additionnées et la redevance de CCSB.

À l'époque, 1,092 M€ de recettes pour la CCF. La redevance de la CCSB s'élevait à 1,402 M€. Soit 2,494 M€ de recettes.

Pour CCF, le coût par habitant était de 91,83 €.

Pour CCSB, le coût par habitant était de 108 €, soit un coût moyen de 100 €.

En 2017, la CCSB a baissé ses redevances incitatives de manière importante pour passer de 1,400 M€ de recettes à 1,007 M€. Soit près de 400 000 € de moins (baisse de 28,17 %). En revanche, la taxe des ordures ménagères avait été augmentée de 0,37 % (1,087 M€). La redevance 1,07 M€. Soit un total de 2,103 M€ au lieu de 2,494 M€. Cela nous avait un petit peu mis en difficulté, soit une baisse de recettes de 18 %.

Avec la CCF, la redevance OM s'élevait à 92 €/habitant. Avec la CCSB, cette redevance passait de 108 € à 77 € en 2017.

En 2018, pour CCF, la taxe représente 1,106 M€ ; CCSB 1,119 M€, soit 2,225 M€.

Pour CCF, le coût par habitant est de 93 €.

Pour CCSB, le coût par habitant est de 86,21 €, les bases de taxe foncière étant plus faibles.

Je constate que les ex CCSB ne sont pas désavantagés. Le coût moyen est de 89,46 €/habitant.

M. Jean-Claude CARRA : À ces recettes s'ajoutent toutes les recettes accessoires (recettes de tri etc.).

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr. Il s'agit des recettes de la taxe. Nos habitants sont taxés à 45 % du budget total de la CCSA. Le reste n'est pas payé par les habitants (subventions, reports à nouveau de résultats positifs etc.). Sur les 45 %, nous avons une dépense de près de 24 % d'OM, les habitants sont taxés à hauteur de 21 %, pour 100 € de dépense de la Comcom.

Taxes d'habitation, taxes foncières et taxes foncières non bâties représentent moins de 25 %, ce qui représente une valeur inférieure au budget d'investissement que nous mettons en place chaque année.

Les taxes sur les entreprises (CFE, CVAE) représentent 6 % des recettes de CCSA.

Cela représente une enveloppe de 10,5 M€ qui comprend le fonctionnement et les investissements. Sur ces 10,5 M€, les habitants sont taxés à hauteur de 45 %.

Ce tableau vous sera fourni pour le budget.

M. Jean Louis LEPRUN : J'avais à peu près les mêmes chiffres que les vôtres à quelques euros près puisqu'on a pris les mêmes documents, ceux de 2017. Cependant, il faut apporter quelques précisions sur la redevance incitative. Nous avons un budget spécial « ordures ménagères ». Avec la taxe, aujourd'hui on s'aperçoit que les investissements sont financés par le budget communautaire. On va le voir cette année avec les travaux qui ont été réalisés à St Florentin et dans les autres déchetteries.

M. LE PRÉSIDENT : Non. Ces travaux sont amortis sur le budget des déchets.

M. Jean Louis LEPRUN : Certes, l'amortissement passe dessus, je suis d'accord avec vous, mais les frais financiers ne passent pas sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y en a pas puisqu'il n'y a pas d'emprunt.

M. Jean LOUIS LEPRUN : Vous n'empruntez pas parce que le budget communautaire finance les travaux. C'est différent.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison. Les investissements sont financés par l'argent global de la Comcom, puisque nous n'empruntons pas.

M. Jean LOUIS LEPRUN : De ce fait, avec la taxe dans votre système, on paie les déchets ménagers une fois avec la taxe et un petit peu avec nos impôts.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez raison en disant que les investissements sont financés par l'argent global de la CCSA, évidemment puisqu'on n'emprunte pas. On n'emprunte pas en face de ce qu'on investit. Cela nous permet d'économiser les frais financiers sur le budget des déchets. Pourquoi emprunter puisqu'on a l'argent ? Effectivement, ils ont été financés par les fonds propres de la CCSA. Cela n'est pas gênant.

M. Jean LOUIS LEPRUN : C'est donc payé en partie par la taxe et en partie par nos impôts.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai précisé précédemment que vous ne financez que 45 % de l'ensemble du budget. Cela sera démontré plus tard.

INTERVENANT (1 h 06) : Je vous annonce quelques chiffres. Sur l'année 2018, on retrouve les 2,225 M€ correspondant aux recettes taxes et OM. À cela s'ajoutent les recettes accessoires (102 295 € + 62 810 € + 309 800 €), soit 2,7 M€ de recettes.

M. LE PRÉSIDENT : Et on a dépensé 2,7 M€.

INTERVENANT : Non. Peut-être que je me trompe. Mon calcul fait apparaître 1,877 M€ + 112 766 € de dépenses.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas le détail, mais ça s'équilibre à quelques milliers d'euros.

INTERVENANT : (hors micro) (1 h 08)

M. LE PRÉSIDENT : Lors du prochain conseil, je vous présenterai le compte d'exploitation détaillé.

J'y suis attentif. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas regarder les recettes brutes, certaines recettes sont antérieures.

INTERVENANT : Il s'agit des recettes 2018.

M. LE PRÉSIDENT : Les recettes 2018 et les dépenses 2018 s'équilibrent. Le fait d'avoir réduit le nombre de ramassages des déchets nous permet d'économiser 100 000 €.

Nous pourrions ainsi envisager une baisse de la taxe pour l'année prochaine. Je l'annonce de façon officielle. Les chiffres sont bordés et j'arrive à équilibrer. En 2018, on équilibre les comptes à 10 000 € près sur un budget de 2,7 M€.

INTERVENANT (1 h 09) : Il n'y a pas de contentieux de non-paiement.

M. LE PRÉSIDENT : Non, il n'y en a pas. Pour être honnête jusqu'au bout, vous me parliez de 8 % pour les frais de gestion, vous aviez raison....Sur votre bordereau d'imposition foncier, certains impôts n'ont pas de frais de gestion, d'autres en ont. Cela fait l'objet d'un savant calcul. Effectivement, c'est 8 % sur les OM. Vous aviez raison, je n'avais pas complètement tort.

M. Jean-Louis LEPRUN : (hors micro) (1 h 11)

M. LE PRÉSIDENT : On ne dispose pas de l'argent en trésorerie...Régulièrement, j'ai la situation de trésorerie afin de vérifier le solde du compte.

M. Jean-Louis LEPRUN : Vous dites que vous demandez régulièrement à la trésorerie...

M. LE PRÉSIDENT : Nous le vérifions nous-mêmes à l'aide du logiciel Hélios. Mes comptables sont très compétents pour l'utiliser.
Je vous fournirai un compte de résultat réel.

Nous poursuivons avec le tableau des dépenses d'Investissement en 2018.

Écritures d'ordre suite à vente EHPAD Colbert	1 046 500,16 €
Valeur comptable cession EHPAD	510 738,17 €
Valeur Emprunt à la cession EHPAD	493 822,21 €
Valeur comptable cession bungalow	41 939,78 €
Subventions et emprunts	559 463,51 €
Amortissement des subventions	161 126,04 €
Titres SNI	7 676,00 €
Remboursement de capital des emprunts	390 661,47 €
Immobilisations incorporelles	293 740,70 €
Frais d'étude	
Centre aquatique - Sté H2O	15 750,00 €
Agrandissement Déchèterie Seignelay - Branchu	2 012,40 €
Plan topo port - géomètre Deleligné	2 592,00 €
Concessions et droits similaires	
Informatique - JVS Mairiestem	8 127,90 €
Logiciel informatique - Layer	1 382,40 €
Subventions d'équipement versées	
Fonds de concours aux communes membre de la CCSA	74 876,00 €
Subvention PRIMAGAZ	189 000,00 €

La valeur comptable sur les bungalows, c'est la perte sur les bungalows compensée par les subventions que nous avons gardées en capitaux propres.

Nous avons l'année dernière bien remboursé une partie du capital des emprunts : 390 000. Les capitaux restant dus s'élèvent de mémoire à 1,2 M€, nous avons donc une très grande capacité à emprunter.

Le tableau suivant présente l'ensemble des immobilisations corporelles réalisées au cours de l'année et payées.

Immobilisations corporelles	3 423 477,60 €
Signalétique sentiers de randonnées - Altévia	29 973,44 €
Engazonnement sur le Port - Lefèvre	1 287,00 €
Climatisation des bureaux siège CCSA - BTPA	16 218,00 €
Peinture façade bureaux du siège CCSA - Zloch	8 922,00 €
Reprofilage Taxiway sur aérodrome - Mouturat	11 700,00 €
Éclairage sur le port - Jaugelec	5 399,54 €
Vidéo surveillance port - Jaugelec	8 398,14 €
Fabrication des crochets de levage pour plots béton - Collado	1 346,00 €
Fabrication de plots béton pour protection manifestations - JDS maçonnerie	3 324,00 €
Raccordement électrique pour déchèterie de St-Flo - ENEDIS	2 101,68 €
Branchement individuel Quai de l'Est - ENEDIS	1 294,85 €
Participation Syndicat pour les zones blanches - Commune Charmy	4 487,82 €
Colonnes à verres et bacs 660 l	11 370,00 €
Tondeuse à gazon - Alabeurthe	800,00 €
Déplacement baie informatique - Moine Francis	636,00 €
Achat véhicule neuf portage des repas	20 674,24 €
Achat véhicule industriel ampiroll	53 700,00 €
Rachat solde leasing Nissan	10 800,00 €
Achat Camping car OT - Yorne évasion	60 133,44 €
Achat matériels informatiques - Layer	34 279,02 €
Achat des micro salle du Conseil - Mega Hertz	24 803,76 €
Achat matériels informatiques - SOS informatique	6 854,96 €
Divers mobiliers - plusieurs fournisseurs	11 426,74 €
Achat drapeau - Look Pub	866,40 €
Matériels et instruments écoles de musique	1 374,26 €
Matériels pour école multi-sport	1 673,36 €
Achat de 30 barnums - Appro diffusion	15 523,20 €
Pose de sous compteurs au Port	2 875,54 €
Achat et pose de bornes sur rallonge quai d'honneur au port - DRTP	21 821,40 €
Travaux sur capitainerie et système d'amarrage	16 643,02 €
Solde agrandissement déchèterie Seignelay - plusieurs fournisseurs	156 929,77 €
Agrandissement Déchèterie Saint-Florentin - plusieurs fournisseurs	629 856,39 €
Réfection des Voiries	1 888 488,51 €
Réfection toiture et changement de fenêtre à Fossé Caillou	14 618,03 €
Finition Office du Tourisme	183 036,69 €
Dallage dans bâtiment sur aérodrome - Gébat	36 340,40 €
Achat d'une action Agence Économique Région	5 000,00 €
Transfert de fonds pour ZAE	118 500,00 €
TOTAL	5 323 181,97 €
Immos à amortir	3 325 354,48 €

Quelques chiffres TTC pour lesquels la TVA est récupérée :

- Réfection des voiries pour 1,888 M€ plus 1 M€ en fonctionnement.
- Solde agrandissement déchèterie de Seignelay pour 156 929 €
- Agrandissement déchèterie St Florentin pour 629 856 €. Tout a été fait dans l'année.
- Achat d'un véhicule ampiroll pour 53 700 € ; J'ai fait faire des blocs en béton à livrer sur vos territoires pour vos manifestations importantes. La mise en place aura lieu en 2019.
- Achat camping-car pour 60 133 €.
- Achat de matériel informatique pour 6 854 €. Nous hébergeons, en permanence, toutes nos données sur un site externe.
- Achat de micros salle du conseil pour 27 803 €.

Nous passons aux recettes d'investissement

Recettes d'Investissement en 2018

	Montant
Écritures d'ordre suite à vente EHPAD Colbert	1 046 500,16 €
Écritures d'ordre suite à vente EHPAD Colbert	1 004 560,38 €
Écritures d'ordre suite à vente bungalow Briennon	41 939,78 €
FC TVA reçu	537 254,00 €
Sur investissements 2017	152 511,00 €
Sur investissements 2018	384 743,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 466 600,81 €
Subventions reçues	525 293,63 €
Participation des communes à la réfection des voiries (15%)	227 270,97 €
Subvention DETR pour Office du Tourisme (solde)	54 560,00 €
Subvention DETR pour déchèterie de St-Florentin (acompte)	64 470,00 €
Subvention DETR pour déchèterie de Seignelay (solde)	67 965,80 €
Subvention Député pour déchèterie de Seignelay	3 000,00 €
Subvention du Département pour Quai de l'Est	10 000,00 €
Subvention Ademe pour RI	98 026,86 €
Amortissements des immos	764 432,15 €
Amortissements de l'année 2018	764 432,15 €
Amortissements des immos	282 000,00 €
Vente EHPAD Colbert	170 000,00 €
Vente Hangar Seignelay	26 000,00 €
Vente Bungalow Briennon	50 000,00 €
Vente tracteur	36 000,00 €
TOTAL	4 622 080,75 €

État des restes à réaliser DÉPENSES – BUDGET PRINCIPAL fin 2018

Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants		Factures payées	Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre		
CHAPITRE 21							
Charry orée de Puzay et SCANI	Achat pylône téléphonie zone blanche VENZY et autres	21536	816	70 000,00 €	70 000,00 €	4 488,00 €	65 512,00 €
UGAP	Benne à ordures ménagères	2182	812	154 277,00 €	154 277,00 €	- €	154 277,00 €
CXC 89	Armoire de bureau	2184	20	350,00 €	350,00 €	- €	350,00 €
SOUS - TOTAL CHAPITRE 21				224 636,00 €	224 636,00 €	4 488,00 €	220 148,00 €
CHAPITRE 23							
EUROYA	Travaux Voirie Inondations CHEMILLY/BEAUMONT	2318	822	65 058,00 €	65 058,00 €	- €	65 058,00 €
Collado José	Travaux Aérodrome	2318	86	680,00 €	680,00 €	- €	680,00 €
DEKRA	Mission SPS OT	2318	822	1 783,00 €	1 783,00 €	1 709,00 €	54,00 €
SOUS - TOTAL CHAPITRE 23				67 501,00 €	67 501,00 €	1 709,00 €	65 792,00 €
CHAPITRE 204							
PRIMAGAZ	Participation PRIMAGAZ	20422	01	262 000,00 €	262 000,00 €	189 000,00 €	73 000,00 €
Département de l'Yonne	Participation FTTH	204132		194 840,00 €	194 840,00 €	- €	194 840,00 €
Département de l'Yonne	Participation Montée en débit	204132		21 780,00 €	21 780,00 €	- €	21 780,00 €
Communes Diverses	Fonds de Concours	2041412	01	102 600,00 €	102 600,00 €	78 876,00 €	27 724,00 €
SOUS - TOTAL CHAPITRE 204				581 220,00 €	581 220,00 €	263 876,00 €	317 344,00 €
TOTAL				873 357,00 €	873 357,00 €	270 073,00 €	603 284,00 €

Les grands postes :

- Benne à ordures ménagères..... 154 277 €
- Travaux voirie inondations Chemilly/Beaumont 65 058 €

Une grosse dépense est envisagée à Chemilly.

État des restes à réaliser RECETTES - BUDGET PRINCIPAL fin 2018

Financier	Nature de la recette	article	Fonct	Montants		Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre	
	Chapitre 10					
ETAT	FCTVA 4 ^{ème} trimestre 2018	10222	01	178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €
	SOUS TOTAL Chapitre 10			178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €
	Chapitre 13					
ETAT	DETR Catastrophe Naturelle	1311	822	77 714,00 €	77 714,00 €	77 714,00 €
ETAT	Dotation Solidarité Catastrophe Naturelle	1311	822	23 357,00 €	23 357,00 €	23 357,00 €
ETAT	DETR Agrandissement Déchèterie Saint-Florentin	1311	812	214 900,00 €	214 900,00 €	150 430,00 €
ETAT	DETR Aménagement Port amarrage	1311	95	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
Région	Subv. Aménagement port	1311	95	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
	SOUS TOTAL Chapitre 13			343 971,00 €	343 971,00 €	279 601,00 €
	TOTAL			521 971,00 €	521 971,00 €	457 601,00 €

M. LE PRÉSIDENT : Je réponds à vos questions si vous en avez. Christine procédera au vote.

M. Thierry CORNIOT : Je ne voterai pas le compte administratif comme je l'ai déjà fait précédemment. En effet, l'excédent de 1,372 M€ permettait largement de lisser l'augmentation de la fiscalité pour les anciens habitants de la CCSB, comme nous vous l'avions demandé.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai procédé à un examen de 2016-2017-2018. Les deux communautés de communes ont fusionné le 1^{er} janvier 2017. Nous n'étions pas demandeurs. Vous avez voté à l'unanimité pour rejoindre notre communauté de communes. Certains l'ont regretté ensuite...

Pour la taxe d'habitation, s'agissant de l'imposition 2016, CCF taux de 4,37 % et la CCSB taux de 2,82 %. Nous avons 541 000 € de recettes et la CCSB de 373 000 €, soit un total voisin de 915 000.

En 2017, lorsqu'on fait la moyenne arithmétique comme le dit la loi, le taux s'élevait à minima à 3,57 %.

À St Florentin, le taux passait de 4,37 % à 3,57 %, les impôts étaient donc baissés de 18 %. En revanche, pour la CCSB, vous passiez de 2,82 % à 3,57 %. Cela correspondait au calcul normatif en cas de fusion. Les impôts de votre communauté de communes augmentaient de 26 %.

J'ai pris l'option de mettre tout le monde au taux de St Florentin. Cette proposition a été votée ainsi.

M. LE PRÉSIDENT : Certains élus souhaitaient rejoindre Migennes. Or, les impôts sont le double de la CCSA à 9 % sans avoir beaucoup de compétences supplémentaires.

M. Thierry CORNIOT : Vous aviez la possibilité de lisser sur plusieurs années, ce que vous avez refusé.

M. LE PRÉSIDENT : En 2018, on a augmenté de quelques pour cent pour structurer notre budget ce qui nous permet de pouvoir construire un certain nombre de choses dans le cadre de la CCSA. Cela représente 10 € supplémentaires par habitant. Il est

bien entendu qu'en 2019, il n'y aura pas d'augmentation. Nous baisserons la TOM de 4,5 %.

J'accepte votre explication de vote.

M. Jean-Claude CARRA : Je souhaiterais vous donner également mon explication de vote. Je ne voterai pas le compte administratif pour de multiples raisons. Depuis que notre commune a intégré cette communauté, nous constatons qu'il ne se passe absolument rien à Briennon. Nous avons commencé avec la fermeture des locaux administratifs. Début de l'année prochaine, l'école de musique fermera.

M. LE PRÉSIDENT : On ferme l'école de musique de Briennon et de Saint-Florentin et nous en construisons une autre, toute neuve. Votre école de musique n'est plus aux normes. Je ne veux pas qu'un incendie s'y déclare....

M. Jean-Claude CARRA : C'est la mauvaise excuse. Il ne me laisse pas parler.... Il y a eu l'abandon du projet du port, nous avons été obligés de le reprendre avec un privé. Il n'y a pas de réelle volonté d'aide de la société Recytherm, on lui impose 300 000 € alors que je vois qu'on donne 180 000 € à une autre société.

M. LE PRÉSIDENT : Cela n'a rien à voir !

M. Jean-Claude CARRA : Recytherm représente une quinzaine d'emplois. Recytherm partira probablement....

M. LE PRÉSIDENT : J'attends toujours qu'ils me donnent leur bilan consolidé.

M. Jean-Claude CARRA : Nous perdrons ces 15 emplois. Dans le débat d'orientation budgétaire que j'ai lu, il n'y a pas de volonté sur un projet médical, rien n'est écrit. Il n'y a pas non plus de volonté sur un projet.....

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne dites que des contrevérités...

M. Jean-Claude CARRA : C'est écrit. Il n'y a pas de volonté sur un projet quelconque concernant le tir à l'arc alors qu'on vous a expliqué....

M. LE PRÉSIDENT : Pour le tir à l'arc, j'ai reçu aujourd'hui un document inexploitable. Vous n'êtes pas capable de me donner des éléments simples que je vous demande.....

M. Jean-Claude CARRA : Nous ne sommes peut-être pas capables de vous donner ces éléments, mais vous, vous êtes complètement capable d'embaucher des cabinets et de payer pour les avoir, ces éléments. Faites la même chose pour nous !

M. LE PRÉSIDENT : L'expression de besoins est très claire.

M. Jean-Claude CARRA : On en est même au point.....

M. LE PRÉSIDENT : On a compris vous allez voter contre ces résultats !

M. Jean-Claude CARRA : Depuis un mois et demi, il n'y a plus de balayage à Briennon...

M. LE PRÉSIDENT : Notre agent est malade et pas au travail !

M. Jean-Claude CARRA : Depuis un mois et demi, la balayeuse ne tourne plus à Briennon. Nous ignorons pourquoi. Ce soir, j'apprends que les containers de tri sélectif vous ennuiet et que vous voulez les récupérer. Il n'y a pas de communauté de communes ni d'esprit communautaire. Je ne peux pas voter ce budget.

Le président sort de la salle pendant le vote.

M^{me} Christine ROUCHÉ : (1 h 28 mn) Fait procéder au vote de la délibération n° 12.

N° 12/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Briennon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le projet de compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil, et joint à la présente délibération;

Considérant que le Compte Administratif correspond au bilan financier la Communauté de Communes Serein et Armance, et qu'il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la communauté de communes sur l'année 2018 pour le Budget Principal ;

Considérant que le Compte Administratif présenté est conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Madame Christine ROUCHE est désignée Présidente par l'Assemblée, et que Monsieur Yves DELOT se retire pour permettre de délibérer sur le Compte Administratif, conformément à l'article R.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 5 voix contre (Madame BASSET, Monsieur CARRA et le pouvoir de M. DELAVault ; Monsieur CORNIOT et le pouvoir de M. BROCHARD), 2 abstentions (Monsieur LEPRUN et Monsieur PAULMIER) et 35 voix pour

● **APPROUVE** le *Compte Administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Serein et Armance,*

● **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	7 587 914,64 €	5 323 181,97 €
RECETTES	8 960 223,58 €	4 622 080,75 €
Résultats de clôture	1 372 308,94 €	- 701 101,22 €
Report résultat 2017	724,56 €	- 169 819,90 €
Restes à réaliser	00,00 €	- 145 783,00 €

● **AUTORISE** Madame Christine ROUCHE, Présidente désignée, à signer le *Compte Administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL de la communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération*

Retour de M. Le président en séance.

M. LE PRÉSIDENT : On vient de me communiquer les résultats. Je remercie le Conseil pour sa confiance.

Nous poursuivons avec les budgets annexes que vous voterez au fur et à mesure.

3.2.2 - Budget annexe SPANC

Budget Annexe SPANC - Compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
011 - Charges à caractère général		43 066,62 €	70 - Ventes de produits et services		69 840,00 €
604	Achats études, prest services, équip & Tx		70128	Autres taxes et redevances	69 840,00 €
6226	Honoraires	42 407,72 €	74 - Subvention d'exploitation		0,00 €
6237	Publications	658,80 €	74	Subvention agence de l'eau (solde)	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement		75 - Autres produits de gestion courante		100,00 €
012 - Charges de personnel		14 095,28 €	7568	Autres produits de gestion courante	100,00 €
6332	Cotisation FNAL	37,21 €			
6336	Cotisations CNFPT et CDG	185,96 €			
6411	Salaires	10 299,36 €			
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 147,11 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 351,38 €			
6458	Cotisations autres organismes sociaux	24,00 €			
6475	Médecine du travail	50,26 €			
65 - Autres charges de gestion courante		30,00 €			
6541	Admissions en non-valeur	30,00 €			
67 - Charges exceptionnelles		180,00 €			
673	Titre annulé sur exercice antérieur				
678	Autres charges exceptionnelles	180,00 €	092	Excédent exercice 2017 reporté	117 182,61 €
023 - Virement à la section investissement		0,00 €			
Total		57 371,80 €	Total		187 122,61 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
4581	Travaux pour tiers	0,00 €	13111	Subv. Agence de l'eau	
			4582	Titres à particuliers	17 730,56 €
			021	Virement section de fonctionnement	
Total		0,00 €	Total		17 730,56 €

- Les honoraires de la Société Central Environnement pour 42 407,72 € qui comprennent non seulement les audits qu'ils réalisent parcelle par parcelle, mais également toute la surveillance des chantiers pour la mise aux normes.
- L'année prochaine, les salaires seront pris en compte sur le budget principal et une facture de coût de salaire sera établie en fonction du temps passé à la réalisation des budgets annexes.
- Titres à particuliers pour 17 730 € correspondent aux avances faites par les particuliers chez lesquels la CCSA réalise la réhabilitation.
Nous avons perdu du temps avec un fournisseur peu fiable dont nous avons dû nous séparer.

M. Gérard DELAGNEAU : Je vous remercie d'avoir retenu une autre entreprise nettement plus compétente. La question suivante m'a été posée. Certaines entreprises ont été retenues au départ et commencent les travaux. Une autre convention a été passée avec la nouvelle entreprise. De ce fait, les habitants doivent payer la totalité de ce qui avait été signé alors qu'il était prévu qu'ils paient la différence seulement. Peut-on refaire un contrat global par rapport à l'Agence de l'Eau car individuellement, ce n'est pas simple ?

M. LE PRÉSIDENT : J'irai le défendre au nom des habitants.

M. Gérard DELAGNEAU : Tous les travaux vont s'enclencher en même temps. Une partie de la population sera traitée d'une façon dans la même quinzaine, une autre partie sera traitée différemment. Est-il possible, dans le cadre du conseil communautaire, de prendre une décision pour traiter tout le monde de la même façon.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais regarder si c'est possible. Je rappelle ce qui s'est passé avec cette entreprise que je savais compétente. Ceux qui sont à la commission d'appel d'offres se souviennent que cet entrepreneur a remis sa copie en dehors des délais légaux.

M. Gérard DELAGNEAU : C'est une entreprise très professionnelle. Puisque vous avez changé de fournisseur, notre commune apporte un service à l'entreprise et à tous ceux qui réalisent les assainissements et se mettent aux normes. La commune prend les déchets (la terre végétale, pierres, etc.) on les laisse sur la commune pour éviter que l'entreprise les transportent. Cela nous permet de boucher des trous sur les routes, par exemple.

D'autre part, j'ai demandé le listing de tous ceux qui avaient réalisé l'étude avec le SPANC. En revanche, je n'ai pas la liste de ceux qui ne sont pas aux normes. Je crains que certains passent au travers de la raquette.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons acheté un logiciel qui permet de suivre cette liste que nous vous fournirons. De plus, vous avez accès à ce logiciel, mais c'est un peu difficile d'accès cependant.

Nous verrons comment vous fournir ces documents. Personne ne passera à travers. Les audits que nous réalisons indiquent que beaucoup ne sont pas aux normes. En revanche, en fonction des dates d'éligibilité, à peu près 20 % seront contraints à faire des travaux. Le fait de n'être pas aux normes n'oblige pas à faire les travaux, sauf s'ils vendent leur propriété.

M. Gérard DELAGNEAU : Nous avons la chance d'avoir la subvention de l'Agence de l'Eau.

M. LE PRÉSIDENT : C'est différent pour vous. Les règles sont plus strictes chez vous à cause des bassins de captage.

M. Jean-Yves MOYSE : Je souhaiterais défendre les habitants de ma commune. Je dois sortir de Toucy. Vous annoncez une cotisation annuelle de 30 €. Je devrais être exonéré pendant deux ans. Nous avons déjà payé 66 € pour la visite qui a été faite entièrement. Vous n'avez plus de frais à engager.

M. LE PRÉSIDENT : Toucy procédait action par action. Ils ont mis de nombreuses années avant d'entrer dans les actions. Seuls ceux qui sont en SPANC payent, pas les autres.

M. Jean-Yves MOYSE : Dans ma commune, tout est fait.

M. LE PRÉSIDENT : Non, vous avez fait l'audit.

M. Jean-Yves MOYSE : La totalité du pays est fait. Chacun a payé 66 € de sa poche.

M. LE PRÉSIDENT : Les 30 € ne financent pas que l'audit. Elles financent aussi de nombreux services que l'on apporte dans le fonctionnement. Par exemple, dans le cas d'une réhabilitation, ils ne paieront rien, c'est compris dans les 30 €. Si un habitant décide de mettre sa station personnelle aux normes, le cabinet viendra pour établir les plans dans le détail afin que le fournisseur qu'il choisira fasse le travail conformément aux procédures et réglementations. Nous surveillerons le travail sans rien demander aux habitants. Les 30 € ne financent pas que l'audit.

M. Jean-Yves MOYSE : Tout est fait, je connais les habitations qui sont urgentes de celles qui ne le sont pas, de celles qui sont aux normes ou pas. J'ai toutes les informations à la mairie.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut bien comprendre que les 30 € ne financent pas que l'audit, ni que les plans.

M. Jean-Yves MOYSE : J'ai bien compris, mais en tant que maire, je défends ma commune parce que les gens ont versé 66 €. Si les travaux ne se feront que dans 10 ans, les habitants auront à verser 30 € pendant 10 ans.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut payer le service. Il faut partir du principe que la commune d'Esnon a fait ce travail depuis un moment et qu'il va falloir agir. À Saint-Florentin, c'est fait depuis plus de 5 ans et les Florentinois payent toujours les 30 € et personne ne vient me voir pour me demander des comptes. Les audits ont eu lieu avant les vôtres.

M. Jean-Yves MOYSE : C'est peut-être votre défense, mais moi, je défends les habitants de ma commune. Maintenant qu'on est dans le système, cela fait un moment que c'est en cours.

M. LE PRÉSIDENT : Lorsque des fusions de communautés de communes ont lieu, il y a des différences de fonctionnement qui ne sont pas faciles à résorber. Nous avons

insisté pour récupérer l'ensemble du SPANC car on ne peut pas traiter la population d'une communauté de communes de façon différente. Je regarderai si on ne peut pas faire une exception, mais si j'en fais une pour Esnon, d'autres risquent de me solliciter. Dans ce cas, je peux aussi exonérer tous les Florentinois.

M. Stéphane GALLOIS : Le meilleur moyen est de se mettre aux normes rapidement.

INTERVENANT : Cela relève d'une démarche volontaire de se mettre aux normes. Simplement, il n'y aura plus de subventions comme celles dont Sormery a bénéficié parce que le nouveau programme de l'Agence de l'eau ne le prévoit plus.

INTERVENANT : Je veux soulever une remarque faite par le maire de Turny. Il indique qu'il faut qu'ils se mettent rapidement aux normes. Ils paieront quand même les 30 €, ça ne changera rien.

M. Stéphane GALLOIS : Cela finance des études pour se mettre aux normes, si vous voulez utiliser le service...

M. LE PRÉSIDENT : Les 30 € financent les études et toute l'ingénierie pour la mise aux normes, la surveillance des travaux pour que les travaux soient bien faits ainsi que les frais administratifs afférents.

INTERVENANT : L'Agence de l'Eau ne prend en priorité que quelques cas vraiment polluants ou extrêmes. Cela signifie que dans une commune 15 ou 20 % des maisons seront réhabilitées avec les subventions, peut-être même pas. Ce qui me gêne, c'est que demain, pour une maison qui n'aura pas été réhabilitée si elle est à vendre, le notaire sera en droit de retenir l'équivalent de cette réhabilitation sur le prix de la maison et ce, sans subvention. On est en train de faire deux poids deux mesures dans nos communes. Cela va générer des conflits dans les communes puisque certains auront été subventionnés et pas d'autres.

M. LE PRÉSIDENT : J'applique la loi... La loi est mal faite. Ils ont un an pour le faire, s'ils ne le font pas, on n'a pas de moyens de rétorsion.

M. Gérard DELAGNEAU : Dans les bassins de captage, tous ceux, dans ma commune, qui auraient voulu monter un dossier auraient obtenu une subvention. Aujourd'hui, mes administrés estiment que c'est trop coûteux et ne souhaitent pas se lancer dans l'opération. J'ai informé les habitants – je le redis en conseil communautaire – il ne faudra pas venir pleurer de n'avoir pas obtenu de subventions lorsque cette mise aux normes deviendra obligatoire. Je suis convaincu que ce sont les derniers trains qui passent....

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons défendu l'ensemble de la CCSA pour avoir des subventions jusqu'au dernier programme qui se terminait en 2018.

Malheureusement, en 2019 c'est fini. Certains villages comme Turny ont obtenu des subventions. En effet, nous avons défendu l'argument que tout se déversait dans un ruisseau. Maintenant, c'est refusé. Ce qui est complètement illogique. On subventionne des stations d'épuration pour X habitants et pour les particuliers, on ne le fait pas. Je me suis battu sur ce sujet. J'ai fait tout ce que je pouvais.

Le président sort de la salle pendant le vote.

M^{me} Christine ROUCHÉ : Fait procéder au vote du budget annexe SPANC.

N° 13/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ; et vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

VU le projet de compte administratif du Budget ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil, et joint à la présente délibération;

Considérant que le Compte Administratif correspond au bilan financier la Communauté de communes Serein et Armance, et qu'il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de communes sur l'année 2018 pour le Budget ANNEXE SPANC ;

Considérant que le Compte Administratif présenté est conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Madame Christine ROUCHE est désignée Présidente par l'Assemblée, et que Monsieur Yves DELOT se retire pour permettre de délibérer sur le Compte Administratif, conformément à l'article R.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE SPANC de la Communauté de Communes du Serein et Armance,

● **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	57 371,80 €	0,00 €
RECETTES	69 940,00 €	17 730,56 €
Résultats de clôture	12 568,20 €	17 730,56 €
Report résultat 2017	117 182,61 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

● **AUTORISE** Madame Christine ROUCHÉ, Présidente désignée, à signer le Compte Administratif 2018 du BUDGET annexe SPANC de la communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

3.2.3 - Budget annexe du Port

Budget Annexe PORT - compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
011 - Charges à caractère général		17 619,64 €	002 - Résultat reporté		354,20 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	10 705,27 €			
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 274,52 €	70 - Ventes		64 243,11 €
6066	Carburants	19,92 €	706	Préstations services - places de port	56 461,20 €
6068	Autres matières et fournitures	1 754,33 €	707	Vente de marchandises	7 781,91 €
6132	Locations immobilières	0,00 €			
61521	Entretien bâtiments	200,95 €	75 - Autres produits de gestion		4 500,00 €
61551	Entretien matériel roulant	37,80 €	752	Revenus des immeubles non affectés à des activités	4 500,00 €
6161	Primes d'assurances / Multirisques	1 732,55 €	758	Produits divers de gestion courante	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 534,30 €			
6281	Cotisations diverses	300,00 €			
012 - Charges de personnel		31 250,67 €			
6332	Cotisation versées au FNAL	109,35 €			
6336	Cotisations au centre national	646,75 €			
6411	Salaires	21 870,01 €			
6461	Cotisations à l'ursaff	6 091,07 €			
6451	Cotisations aux caisses de retraites	922,63 €			
6464	Cotisations aux ASSÉDIC	1 037,72 €			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	73,16 €			
023 - Virement à section investissement		215,67 €			
678	Autres charges exceptionnelles	215,67 €			
Total		49 085,98 €	Total		69 097,31 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant Compta	Article	libellé	Montant Compta
2315	Immobilisations en cours		021	Virement à la section de fonctionnement	
001		10 506,98 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 506,98 €
Total		10 506,98 €	Total		10 506,98 €

Le président sort de la salle pendant le vote.

M^{me} Christine ROUCHÉ : Fait procéder au vote du budget annexe du Port.

N° 14/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET ANNEXE DU PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance et vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

VU le projet de compte administratif du Budget ANNEXE PORT de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil, et joint à la présente délibération;

Considérant que le Compte Administratif correspond au bilan financier la Communauté de communes Serein et Armance, et qu'il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la communauté de communes sur l'année 2018 pour le Budget ANNEXE PORT ;

Considérant que le Compte Administratif présenté est conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Madame Christine ROUCHE est désignée Présidente par l'Assemblée, et que Monsieur Yves DELOT se retire pour permettre de délibérer sur le Compte Administratif, conformément à l'article R.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE PORT de la Communauté de Communes du Serein et Armance,

● **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	49 085,98 €	0.00 €
RECETTES	68 743,11 €	10 506,98 €
Résultats de clôture	19 657,13 €	- 10 506,98 €
Report résultat 2017	354,20 €	10 506,98 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

● **AUTORISE** Madame Christine ROUCHE, Présidente désignée, à signer le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE PORT de la communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

3.2.4 - Budget annexe ZAE

Budget Annexe ZAE - Compta 2018

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
011 - Charges à caractère général		1 159,20 €	042 - Op d'ordre de transfert entr section		607 133,28 €
60631	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 159,20 €	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	607 133,28 €
61521	Entretiens des terrains				
616	Assurances		74 - Dotations, subventions et participation		64 400,00 €
6226	Honoraires divers		7477	Dotation du budget principal CCSA	64 400,00 €
6226	Frais de notaire				
66 - Charges financières		33 357,54 €			
66111	Rembt intérêts emprunts	33 357,54 €			
043 - Op d'ordre à l'intérieur de la section		607 133,28 €			
6015	Achat des terrains de Brienon	341 294,28 €			
6015	Achat des terrains de St-Florentin	230 679,00 €			
6015	Achat des terrains de Percey	35 160,00 €			
Total		641 650,02 €			671 533,28 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta	Article	libellé	Compta
16 - Emprunts et dettes		83 347,18 €	16 - Emprunt en Euros		690 483,28 €
1641	Rembt capital emprunts	83 347,18 €	1641	Emprunts en Euros	571 973,28 €
040 - Op d'ordre de transfert entre section		607 133,28 €			
3555	Stocks de terrains aménagés	607 133,28 €	1678	Avance du budget général CCSA	118 510,00 €
Total		690 480,46 €			690 483,28 €

M. LE PRÉSIDENT : Cette année, nous avons passé les deux années d'intérêt de remboursement d'emprunt. Au 1^{er} janvier 2017, on s'est fait débiter sans notre avis.

INTERVENANT : Peut-on revenir sur le budget annexe Port ? Comment avez-vous comptabilisé ce qui se trouve dans le budget général ? Dans le budget général, il est indiqué « éclairage sur le port, vidéo surveillance etc. »

M. LE PRÉSIDENT : J'ai dit qu'au 1^{er} janvier 2019, nous allons réincorporer tous les investissements réalisés. Ils seront réintroduits dans le budget de port annexe. Lorsque nous avons démarré le budget Port, il n'y avait pas de budgets annexes. Tout ce qui a été investi a été financé par le budget général et grâce à des subventions que nous avons obtenues. Nous allons tout réintégrer, vous aurez l'état très clair dans la présentation du budget 2019. Les chiffres que vous indiquez s'y retrouveront. Le budget Port est faussement bénéficiaire. Dans le budget que je vous présenterai, il ne sera pas bénéficiaire. Cependant, vous pourrez constater que nous aurons un gros amortissement en cash positif. En revanche, en résultat d'exploitation, il sera déficitaire. On amortit en accéléré tous les investissements que nous avons faits puisque nous amortissons l'ensemble de tout ce qu'on a fait sur la période de la délégation de service. Au bout des 20 ans de délégation de service, le bâtiment sera encore en bon état.

Le président sort de la salle pendant le vote.

M^{me} Christine ROUCHÉ : Fait procéder au vote du budget annexe ZAE.

N° 15/2019 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance et vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

VU le projet de compte administratif du Budget ANNEXE ZAE de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation au Conseil, et joint à la présente délibération;

Considérant que le Compte Administratif correspond au bilan financier la Communauté de Communes Serein et Armance, et qu'il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de communes sur l'année 2018 pour le Budget ANNEXE ZAE ;

Considérant que le Compte Administratif présenté est conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Madame Christine ROUCHE est désignée Présidente par l'Assemblée, et que Monsieur Yves DELOT se retire pour permettre de délibérer sur le Compte Administratif, conformément à l'article R.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE ZAE de la Communauté de Communes du Serein et Armance,

● **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-après :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
DÉPENSES	641 650,02 €	690 480,46 €
RECETTES	671 533,28 €	690 483,28 €
Résultats de clôture	29 883,26€	2,82 €
Report résultat 2017	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

● **AUTORISE** Madame Christine ROUCHE, Présidente désignée, à signer le Compte Administratif 2018 du BUDGET ANNEXE ZAE de la communauté de communes Serein et Armance, et la présente délibération

3.3 - AFFECTATION DES RESULTATS

3.3.1 Budget principal

Budget Principal – Affectation des résultats 2018

Le résultat de l'exercice 2018 de la CCSA s'établit comme suit

Résultat cumulé à la clôture	Fonctionnement	2 284 033,50
	Investissement	-870 921,12
Résultat des restes à réaliser	Investissement	-145 783,00
Résultat global cumulé à la clôture	Fonctionnement	2 284 033,50
	Investissement	-1 016 704,12

Il vous est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 2 284 033,50 € décomposé comme suit :
 - 1 267 329,38 € en section de fonctionnement en recette à la ligne budgétaire 002
 - 1 016 704,12 en section d'investissement recettes à la réserve 1068
- 870 921,12 € en section d'investissement dépenses à la ligne budgétaire 001

M. LE PRÉSIDENT : Le résultat déficitaire global de l'investissement est enlevé du résultat bénéficiaire de fonctionnement et on l'impute dans un compte 1068 recettes investissement sur le prochain budget. De ce fait, il ne reste plus que 1 267 329,38 € d'excédent sur le fonctionnement à reporter.

Le résultat déficitaire de 870 921,12 € est inscrit en report négatif (001).

N° 16/2019 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018- BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Considérant que, conformément aux instructions précitées, il convient de délibérer pour affecter les résultats de l'exercice 2018 au Budget PRINCIPAL 2019 de la Communauté de communes Serein et Armance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :

2 284 033.50 €, décomposé comme suit :

1 267 329.38 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002

1 016 704.12 € en Section d'Investissement Recettes au compte 1068

870 921.12 € en Section d'Investissement Dépenses au compte 001

3.3.2 Budget SPANC

Budget SPANC – Affectation des résultats 2018

Le résultat de l'exercice 2018 de la CCSA s'établit comme suit

Résultat cumulé à la clôture	Fonctionnement	129 750,81
	Investissement	17 730,56

Résultat des restes à réaliser	Investissement	0,00
--------------------------------	----------------	------

Résultat global cumulé à la clôture	Fonctionnement	129 750,81
	Investissement	17 730,56

Il vous est proposé d'affecter les résultats comme suit :

➤ 147 481,37 € en section de fonctionnement recette à la ligne budgétaire 002.

N° 17/2019 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018- BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget ANNEXE SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Considérant que, conformément aux instructions précitées, il convient de délibérer pour affecter les résultats de l'exercice 2018 au Budget ANNEXE SPANC 2019 de la Communauté de communes Serein et Armance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :

147 481.37 €, décomposé comme suit :

147 481.37 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002

3.3.3 - BUDGET Port

Budget PORT – Affectation des résultats 2018

Le résultat de l'exercice 2018 de la CCSA s'établit comme suit

Résultat cumulé à la clôture	Fonctionnement	20 011,33
	Investissement	0,00

Résultat des restes à réaliser	Investissement	0,00
--------------------------------	----------------	------

Résultat global cumulé à la clôture	Fonctionnement	20 011,33
	Investissement	0,00

Il vous est proposé d'affecter les résultats comme suit :

➤ 20 011,33 € en section de fonctionnement recette à la ligne budgétaire 002.

N° 18/2019 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018- BUDGET ANNEXE DU PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget ANNEXE PORT de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Considérant que, conformément aux instructions précitées, il convient de délibérer pour affecter les résultats de l'exercice 2018 au Budget ANNEXE PORT 2019 de la Communauté de communes Serein et Armance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :

20 011.33 €, décomposé comme suit :

20 011.33 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002

3.3.4 - BUDGET ZAE

Budget ZAE – Affectation des résultats 2018

Le résultat de l'exercice 2018 de la CCSA s'établit comme suit

Résultat cumulé à la clôture	Fonctionnement	29 883,26
	Investissement	2,82
Résultat des restes à réaliser	Investissement	0,00
Résultat global cumulé à la clôture	Fonctionnement	29 883,26
	Investissement	2,82

Il vous est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 29 886,08 € en section de fonctionnement recette à la ligne budgétaire 002.

N° 19/2019 : FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2018- BUDGET ANNEXE ZAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget ANNEXE ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance

Considérant que, conformément aux instructions précitées, il convient de délibérer pour affecter les résultats de l'exercice 2018 au Budget ANNEXE ZAE 2019 de la Communauté de communes Serein et Armance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **DÉCIDE** d'affecter les résultats suivants :

29 886.08 €, décomposé comme suit :

29 886.08 € en Section de Fonctionnement Recettes au compte 002

4. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

M. LE PRÉSIDENT : Le DOB est une obligation dans une communauté de communes qui compte plus de 5000 habitants. Il a pour objet de rappeler les grandes orientations de l'État. Elles sont données dans un budget initial fin décembre de chaque année pour préciser les grandes lignes du budget 2019 ainsi que les décisions prises par l'État. Mon rôle est de vous présenter toutes ces grandes orientations et d'autre part indiquer ce qui s'est passé dans notre communauté de communes en 2018 et de dire quels sont les projets pour l'année 2019.

Dans la zone Euro, le ralentissement s'accroît en 2018.

Après avoir atteint un pic de 2,5% en 2017, la croissance a ralenti en 2018. Le chiffre annoncé est de + 1,9% en 2018.

En 2019, le ralentissement devrait s'intensifier, la croissance attendue devrait se situer vers + 1,2%.

Les taux de chômage constatés en novembre 2018 sont les suivants :

Tableau des taux de chômage en 2018

Pays et union de pays	En %
Allemagne	3,3%
Pays Bas	3,5%
Royaume-Unis	4,1%
Portugal	6,6%
Union-Européenne des 28	6,7%
Zone Européenne des 19	7,9%
France	8,9%
Italie	10,5%
Espagne	14,7%

Dans la Zone Euro, l'inflation est faible.

En 2016	0,2 %
En 2017	1,5 %
En 2018	2,2%

Un rebond temporaire de la croissance est attendu en 2019 en France. Malgré les gilets jaunes, la croissance attendue de 1,5 % pourrait monter vers 1,8 %.

Les raisons :

- Le gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019
- La défiscalisation des heures supplémentaires et l'augmentation de la prime d'activité.

Ces mesures devraient faire augmenter la consommation.

Contexte général : La dégradation du déficit public et de la dette publique est constatée. Alors que le déficit public avait pu être contenu en dessous des 3 % en 2017 et en 2018, on repart au-dessus des 3 % : les mesures annoncées par le Président de la République en décembre dernier ont un coût estimé à 11 Milliards d'€. En 2018, le solde déficitaire était de 80 milliards d'€, soit 2,4 % du PIB, en 2019, il serait de 107,7 milliards d'€, soit 3,2 % du PIB.

La dette publique est l'ensemble des emprunts contractés par l'État, la Sécurité Sociale, les Organismes divers d'Administration centrale et les collectivités territoriales. Au 1^{er} trimestre 2018, la dette publique s'établissait à 2 255 milliards d'€, soit 97,6 % du PIB.

L'État veut diminuer les dépenses publiques de 96 Mds € sur la période 2018-2022.

En 2016, les dépenses publiques ont atteint 1 258 Mds €. La part des Administrations Publiques Locales (APUL) s'élève à 245 Mds € (19%) :

Le secteur communal 56 % soit	137,10 Mds €
Le secteur département 31 % soit.....	76,00 Mds €
Le secteur Régions 13 % soit.....	31,90 Mds €

L'État programme une baisse des dépenses de ces APUL de 1,1 Pt de PIB sur l'ensemble du quinquennat pour dégager 0,8 point de PIB d'excédent budgétaire, soit 21,4 Mds € (c'est 8,7% des dépenses publiques des APUL de 2016).

Diminuer d'1 point les taux des prélèvements obligatoires : sur le quinquennat, l'État met l'accent sur la relance de l'économie et prévoit une diminution des prélèvements obligatoires de 27 Mds €.

Diminuer de 5 points de PIB la dette publique française :

Diminuer de 5 points de PIB la dette publique française

Diminution de 5 points la dette publique soit 115 Mds €	2018		2019		2020		2021		2022	
	en %	en Mds €								
Administrations publiques centrales	79,5%	1 946	81,4%	1 993	82,0%	2 007	82,0%	2 007	82,0%	2 007
Administrations publiques locales	8,3%	203	7,8%	191	7,2%	176	6,4%	157	5,4%	132
Administrations sécurité sociale	9,0%	220	7,9%	193	6,8%	166	5,8%	142	4,7%	115
	96,8%	2 370	97,1%	2 377	96,0%	2 350	94,2%	2 306	92,1%	2 255

Classement des 15 premiers pays les plus riches
En milliards de dollars et d'euros (PIB national)

Ordre	en 2018	PIB	
		En Mds \$	En Mds €
1	Etat-Unis	20 200	17 876
2	Chine	13 119	11 610
3	Japon	5 063	4 481
4	Allemagne	3 935	3 482
5	France	2 766	2 448
6	Royaume-Unis	2 661	2 355
7	Inde	2 654	2 349
8	Bésil	2 200	1 947
9	Italie	2 049	1 813
10	Canada	1 763	1 560
11	Corée du Sud	1 597	1 413
12	Russie	1 523	1 348
13	Australie	1 482	1 312
14	Espagne	1 420	1 257
15	Mexique	1 250	1 106

Les principales mesures de la loi de finances initiale 2019 :

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en hausse dans la LFI de 2019

Les transferts financiers représentent 111,4 Mds €, soit 6,5 % de plus par rapport à la LFI de 2018. Ceci est dû à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation. (+ 4,8 Mds €).

Les concours financiers de l'État (48,6 Mds €) : une quasi stabilité

Ils se composent à 90% de quatre dotations :

- La dotation générale de décentralisation (DGD)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La dotation de soutien à l'investissement (DSIL)
- La dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Un niveau de dotation générale de fonctionnement (DGF) stabilisé en 2019 : 26,9 Mds € comme en 2018.

Variable d'ajustement, une baisse limitée en 2019.

Le coût lié à l'évolution des concours de l'État est de 279 millions d'€. 120 millions d'€ sont pris en charge par l'État ce qui correspond à l'exonération de CFE pour les petites entreprises. Mais les 159 millions restant seront supportés par les collectivités dans le cadre des variables d'ajustement.

- 69 millions pour le bloc communal
- 45 millions pour les régions

- 45 millions pour les départements

Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre.

La LFI prévoit une enveloppe unique et conserve la même architecture :

- 30% de dotation de base
- 70% de dotation de péréquation.

Pour calculer ces 70%, c'est un savant mélange de :

- Critère de population
- Potentiel fiscal
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) mais plafonnement à 0,6.
- Critère de revenu par habitant

Ce sont les mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI est de 1,8 Mds € en 2019, se décomposant comme suit :

- 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV)
- 1046 millions pour la DETR
- 570 millions pour la SDIL

Précision : il faut rentrer dans les critères d'attribution.

Hausse du plafond de contribution au FPIC

En 2019, il y a une hausse des contributions plafonnées à 14% au lieu de 13,5 % en 2018 des recettes fiscales agrégées, à savoir:

- Ressources fiscales + FNGIR + dotation de compensation de la TP + les composantes de la DGF.

Ces ressources fiscales sont celles que vous pourriez obtenir si la fiscalité était maximale. Ce n'est pas ce que vous facturez aux habitants.

Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels.

La valeur locative permet d'évaluer la TFPB (Taxe Foncière partie bâtie) et la CFE (cotisation foncière des entreprises).

- En 2020, les locaux inférieurs à 500.000 € seront exclus de cette catégorie
- À partir de 2019, si les locaux évoluent de + 30 %, le montant de cette variation sera étalé sur 6 ans. La perte s'étalera sur 6 ans. Ce qu'on gagnerait serait également étalé sur 6 ans.

Revalorisation des bases de fiscalité directe locale : 2,2 %

Évolution des bases que nous prendrons pour le budget 2019 :

	2016	2017			2018			2019		
		Base	Base +/-	%	Base	Base +/-	%	Base	Base +/-	%
Taxe d'habitation	25 649 601	25 852 158	202 557	0,79%	26 239 527	387 369	1,50%	26 501 922	262 395	1,00%
Taxe Foncière	24 969 004	25 624 655	655 651	2,63%	26 150 235	525 580	2,05%	26 673 240	523 005	2,00%
Taxe Foncière (non bâti)	1 390 451	1 394 313	3 862	0,28%	1 410 427	16 114	1,16%	1 425 942	15 515	1,10%
Cotis. Foncière Entreprises	10 989 372	9 766 308	-1 223 064	-11,13%	10 922 361	1 156 053	11,84%	11 086 197	163 835	1,50%

Les taux retenus pour 2019 sont plutôt prudents.

Le fonds de compensation de la TVA reste toujours à 16,404 %.

Point sur l'année 2018

En matière de politique d'aménagement du territoire

- Un grand volume de travaux routiers 2,8 millions d'€ ;
- Des travaux de balayage et de peinture au sol à améliorer ;
- Contractualisation avec le Département pour le déploiement de la fibre dans 14 communes du territoire ;

Nous allons signer pour l'ensemble des communes.

- Poursuite de l'accompagnement au financement des communes par la CCSA.

En matière de développement économique

- Transfert des effectifs des zones d'activités économiques et création d'un budget annexe ;
- Première aide immobilière à une entreprise ;
- Compromis de vente de terrains pour deux entreprises ;
- Adhésion à l'Agence Régionale de Développement Économique ;
- Fin des aménagements du Port de St-Florentin ;
- Réception des travaux OT et achat d'un véhicule destiné au tourisme itinérant
- Signature du Contrat canal ;
- Continuité de la construction des sentiers de randonnée.

Toutes nos communes doivent être maillées par ces sentiers.

En matière d'environnement

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, on est passé sur l'ensemble du territoire à la TEOM,
- Renouvellement de pratiques dans tous les marchés de collecte, traitement et et tenue des déchèteries ;
- Modernisation et extension de la déchèterie de St-Florentin,
- Achat d'un système de broyage des déchets en continu, (c'est une expérimentation qui pourra s'étendre à Briennon et à Seignelay) ;
- Mise en place de la taxe GEMAPI ;
- Poursuite de l'activité SPANC, règlement de la défaillance d'une entreprise pour la construction d'une station individuelle.

En matière de service à la population

- Extension du service RAM – 2 sites Briennon et St-Florentin ;
- Préparation de l'extension à tout le territoire du service portage de repas ;
- Développement de l'école multisports - Fin 2018, nous comptons 80 élèves sur 7 sites ;
- Décision de construire un boulodrome couvert ;
- Reconstruction de la dynamique autour des écoles de musique avec l'arrivée d'un nouveau Directeur –plus de problème de manque de professeurs grâce à notre persévérance à construire avec d'autres EPCI un syndicat des enseignants ;
- Décision de construire une école de musique neuve pour accueillir dans les meilleures conditions élèves et professeurs, permettant un confort de travail en toute sécurité.

En matière de fonctionnement interne

- Réalisation d'actifs plus nécessaires à la bonne marche de notre EPCI. Cession de l'EHPAD Colbert, des bungalows de Briennon, des hangars de Seignelay et d'un tracteur.

Point sur la fiscalité de la CCSA

Les indicateurs de la CCSA par rapport à la moyenne nationale

Il est toujours intéressant de comparer nos indicateurs avec l'ensemble des EPCI françaises.

Les résultats comme le montre le tableau ci-après sont très encourageants.

	Les EPCI en 2018 (France)		CCSA en 2018	
	en Mds €	%/recettes	en K €	%/recettes
Recettes de fonctionnement	43,8		8 960	
Dépenses de fonctionnement	38,6		7 588	
Épargne brute	5,1	12%	1 372	15%
Investissements	9,4	21%	5 323	59%
Dette	25,5	58%	1 284	14%

Nos ratios sont très bons.

Revalorisation mécanique des bases

Fiscalité directe locale	2 016			2 017			2 018			2 019		
	Base	taux	produit	Base	taux	produit	Base	taux	produit	Base	taux	produit estimé
Taxe d'habitation	25 649 601	3,72%	954 227	25 852 158	4,23%	1 093 546	26 239 527	4,91%	1 288 363	26 501 889	4,91%	1 301 245
Taxe foncière	24 969 004	2,49%	621 430	25 624 949	2,95%	755 936	26 150 235	3,42%	894 435	26 670 354	3,42%	912 225
Taxe foncière non bâties	1 390 451	10,26%	142 625	1 394 309	12,16%	169 548	1 410 427	14,11%	199 009	1 425 955	14,11%	201 200
Cotisation foncière des entreprises	10 989 372	3,14%	345 415	9 935 726	3,72%	369 609	10 922 361	4,32%	471 846	11 086 204	4,32%	478 924
Taxe et RI OM	19 055 054	12,59%	2 399 027	19 247 529	10,92%	2 102 740	19 642 103	11,33%	2 225 466	19 990 559	10,86%	2 170 422
CVAE			94 005			112 321			105 336			103 993
TOTAL TAXE			4 556 729			4 603 700			5 184 455			5 168 009
Dotation d'Intercro			277 647			250 877			247 596			247 596
Dotation de compensation			15 579			15 146			14 830			14 830
FPIC			157 064			158 760			192 913			192 913
TOTAL DOTATION			490 290			424 783			455 339			455 339

En 2016, c'est l'addition CCSB CCF, nous avons perçu 954 227 € de taxe d'habitation, soit un total de taxes de 4,556 M€.

En 2017, nous avons perçu 1,093 M€ soit un total de taxes de 4,603 M€. Ceci s'explique par la forte baisse de la redevance chez CCSB, passant de 2,4 M€ à 2,1 M€. De ce fait, la somme des taxes perçues est de 4,6 M€ contre 4,556 M€ entre 2016 et 2017. C'est pour cette raison que CCSB n'a pas été taxée plus. Il convient de mettre en contrepartie la baisse de la redevance incitative très importante.

En 2018, on est passé de 4,6 M€ à 5,184 M€. La redevance est passée de 2,102 M€ à 2,225 M€, taxe qui sera baissée en 2019 à 2,170 M€.

Les dotations sont restées stables.

Baisse de la CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est calculée sur les déclarations fiscales des entreprises de notre territoire. Les valeurs imputées résultent des déclarations n-1. Nous connaissons donc le montant 2019 à ce jour qui sera inférieur à celui de 2018.

CVAE en 2018.....	109 396 €
CVAE en 2019.....	103 993 €
Perte de CFE (suite à la reprise de DUC à Chailley) – compensation de CET	
En 2018.....	37 597 €
En 2019	31 331 €
En 2020.....	20 887 €

Fonds de péréquation – situation

Cela comprend nos contributions et les compensations

	Contribution	Compensation
En 2016	72 305,00	157 064,00
En 2017	72 305,00	158 760,00
En 2018	72 305,00	192 913,00
En 2019	72 305,00	192 913,00(1)

(1) Cette somme ne comprend pas les 37 000 € supplémentaires.

Taux des taxes d'habitation et foncières par commune.

Pour la somme des taxes d'habitation et foncières par commune, les résultats sont largement différents. Voir les tableaux en page 18 du DOB

- Les Taxes d'Habitation (Commune + CCSA) le taux le plus élevé est de 30,36 % et le moins élevé est de 15,84%
- Les Taxes Foncières toujours (Commune + CCSA) le taux le plus élevé est de 24,54% et le moins élevé est de 8,40%.

Les habitants de Seignelay et de Saint Florentin ont le même taux de prélèvement global si on en additionne commune et comcom.

Santé financière de la CCSA

L'exécution budgétaire a été réalisée en 2018 encore dans le souci de faire des économies au niveau des dépenses de fonctionnement afin de :

- Limiter l'impact de la baisse des dotations de l'État,
- Maintenir un niveau d'investissement acceptable pour notre établissement.

Le tableau des recettes de fonctionnement indique

Impôts et taxes 2016 : 4,796 M€

Impôts et taxes 2017 : 4,823 M€

Certes, les taxes foncières et d'habitation ont augmenté de 300 000 €. En revanche, la redevance incitative a baissé de 300 000 €. Cette somme a été apportée par les ex-

habitants de la CCSB. Les habitants de la CCSB, en 2017, n'ont pas eu d'augmentation supplémentaire d'impôt.

INTERVENANT : (2 h 21) Hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : Je souhaitais que cela soit noté. Après, chacun pense ce qu'il veut. Effectivement, les impôts ont été augmentés en 2018 de 400 000 €, mais baisseront en 2019.

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général qui étaient en 2017 de 3,094 M€ sont passées en 2018 à 3,819 M€, c'est l'entretien de la voirie qui est passé en 2017 de 353 656 € à 1,009 M€.

Les charges de personnel s'élevaient à 1,07 M€ en 2017 et 1,08 M€ en 2018. Sur ces deux années, des personnels partis en retraite ont généré parfois des doubles salaires. En revanche, je vous proposerai d'embaucher un chargé du développement économique en 2019.

Les amortissements ont augmenté permettant de dégager du « cash » pour les investissements futurs.

En ce qui concerne les recettes sur les deux années (2017-2018), en investissement, nous avons su recueillir 6,655 M€. Des investissements réalisés en 2018 ont été décidés en 2017.

La TVA reçue : 376 678 € + 537 254 €.

Subventions emprunts pour l'achat d'actions SEM Équipement pour 69 839 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 594 056 € + 1,466 M€

Subventions reçues : 415 552 € + 525 293 €. Soit 900 000 € de subvention dont les communes 65 974 € + 227 270,97 €.

Amortissements 2017-2018 : 577 416 € + 764 432 €.

Ventes de biens : 282 000 €.

Les investissements dépensés réalisés

Amortissement des subventions : 134 786 € + 161 126 €

Immobilisations incorporelles et corporelles : 1,265 M€ et 3,7 M€ sans recours à l'emprunt.

Sur les 2 années, nous avons investi et remboursé nos emprunts 230 754 € + 390 661 € = 620 000 €.

Je vais proposer de racheter des barnums, ils vous rendent service.

Les dettes de la CCSA

Sur le budget général, au 1^{er} janvier 2019, la dette est de 1,284 M€

En 2018, le capital remboursé est de 390 000 €.

Sur la ZAE, en 2019 il reste 488 000 € d'emprunt à rembourser. 58 000 €/an.

Les commentaires

L'encours de la dette est très léger au regard des budgets mis en œuvre à la CCSA. Deux postes importants sont à observer, les dépenses de prestations de services pour 2 millions d'€ et l'entretien des voiries pour 1 million d'€. Les charges de personnel

sont très acceptables 17,8 % de notre budget au regard des autres EPCI de notre taille.

Les excédents dégagés permettent de supporter nos investissements sans avoir recours à l'emprunt.

En 2018, nous nous sommes attachés à faire rentrer l'argent qui nous était dû par nos clients, mais aussi par les organismes de soutien.

Nous avons 216 585 € d'impayés au 31/12/2018 arrêtés à fin décembre 2017.

État des impayés relevés au 31/12/2018

	Redevance déchet	Autres créances sur particuliers	Créances diverses suivant tableau	Total
Restant dû à fin 2006	189,18	0,00	0,00	189,18
Impayés sur année 2008	0,00	992,01	0,00	992,01
Impayés sur année 2009	219,00	1 085,61	0,00	1 304,61
Impayés sur année 2010	262,00	1 033,00	1 001,38	2 296,38
Impayés sur année 2011	1 268,12	4 114,00	0,00	5 382,12
Impayés sur année 2012	1 149,98	3 351,01	4 012,88	8 513,87
Impayés sur année 2013	3 288,78	4 833,64	1 500,00	9 622,42
Impayés sur année 2014	4 111,22	4 944,21	4 801,28	13 856,71
Impayés sur année 2015	4 107,38	2 376,46	0,00	6 483,84
Impayés sur année 2016	69 883,50	784,09	10 924,81	81 592,40
Impayés sur année 2017	72 600,16	934,34	12 816,99	86 351,49
Total	157 079,32	24 448,37	35 057,34	216 585,03

Au niveau des investissements, il faut remarquer que la gestion rigoureuse a permis d'investir sur 2017/2018 la somme de 4 983 000 € sans avoir recours à l'emprunt.

Nous avons en plus remboursé plus de 620 000 € de capital d'emprunt sur la même période et amorti 300 000 € de subventions.

Pour cela, nous avons capitalisé 2 060 000 € provenant de nos excédents de fonctionnement et avons dans la même période encaissé 650.000 € de subventions

Enfin, les amortissements pour 1 342 000 € sur les deux années et la vente de biens pour 282 000 € ont apporté le supplément de cash bien utile. La récupération de TVA pour 900 000 € a permis de boucler l'ensemble de nos investissements.

Le résultat total consolidé à fin 2018 est ainsi :

Budget Principal.....	1 267 329,38 €
Budget SPANC	147 481,37 €
Budget ZAE	29 886,08 €
Budget Port.....	20 011,33 €
TOTAL	1 464 708,16 €

Perspective 2019

Notre établissement est désormais tourné vers l'avenir ce qui se concrétise dans les perspectives pour l'année 2019.

En matière de politique d'aménagement du territoire

Les années 2017 et 2018 ont vu un volume conséquent de voiries se rénover. En 2019, cet effort sera poursuivi sur la base d'un travail collaboratif avec les communes.

Je tiens à vous remercier, cela se passe très bien. Il n'a pas été repéré de dysfonctionnements dans le domaine. L'ambiance est bonne ce dont je vous remercie.

La signalétique horizontale sera aussi poursuivie et améliorée. Des progrès sont encore à faire, mais nous les ferons ensemble. C'est un peu difficile d'avoir des renseignements, c'est pour cela qu'un AMO est chargé de les recueillir.

En matière d'aménagement numérique, le Département nous propose de couvrir l'ensemble de notre territoire en fibre optique à l'abonné en cofinçant toujours 100 € par prise. Nous continuerons également l'accompagnement de nos communes sur des projets d'investissement. Il est peut-être envisageable de « gonfler » un peu la somme.

En matière de développement économique

L'année 2019 sera celle de la mise en place effective d'une stratégie opérationnelle en faveur des entreprises et porteurs de projets. Pour cela, nous prévoyons de doter notre effectif d'une personne ressource qui aura à mettre en œuvre l'accompagnement nécessaire. Aide des petites PME pour constituer des dossiers d'extension et d'emplois, recensement des interactions possibles et animations des entreprises présentes sur notre territoire, marketing du développement etc...

En matière touristique, continuer le développement des sentiers de randonnée. Positionnement sur la signalétique du Canal de Bourgogne et enfin continuer l'entretien et le développement de la plateforme aéronautique de Saint-Florentin-Chéu.

En matière d'environnement

Une première action est engagée le 1^{er} janvier 2019, le passage en C0,5 pour le ramassage des OM. Le travail sur la prévention et la sensibilisation du tri va se poursuivre avec l'aide de SDEY. Ces dispositions vont permettre dès la présentation du budget 2019 de baisser la contribution TEOM de 4,5%.

En matière d'espaces naturels, nous avons l'ensemble des compétences liées à l'eau en milieu naturel. À partir de 2019, les communes n'ont donc plus à participer au financement du SMBVA. C'est la CCSA qui prend tout cela en charge. Par ailleurs, il existe sur notre territoire des espaces naturels positionnés en zone inondable pour lesquelles nous pourrions intervenir.

2019 sera marquée par la prise en main du SPANC sur l'ensemble du territoire et la signature d'un nouveau marché pour la gestion des tâches.

Enfin, nous allons aussi lancer avec l'Agence de l'Eau l'audit pour la future gouvernance eau et assainissement. Cependant, le conseil a voté un report de cette mise en œuvre. Il convient d'étudier la nature et la qualité des installations dont la CCSA va se charger.

Notre établissement est désormais tourné vers l'avenir ce qui se concrétise dans les perspectives pour l'année 2019.

En matière de service à la population

À compter du 1^{er} septembre 2019, notre établissement va reprendre en Régie directe le RAM de St-Florentin.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, nous assurons le portage des repas sur tout le territoire. Nous allons lancer un nouveau marché.

2019 sera encore celle de la mise en œuvre du règlement d'attribution des aides aux associations.

2019 sera aussi celle de la construction d'un boulodrome couvert ainsi que les études propres à la construction du centre aquatique communautaire.

Enfin pour ce qui est de la construction de l'école de musique, 2019 sera aussi celle de la construction de cette école.

Les dates de la commission de cette opération ont été transmises à tous. L'appel d'offres de cette future école de musique sera lancé mi-avril.

Budget prévisionnel 2019

Une première approche permet d'entrevoir une dépense de fonctionnement de l'ordre de 8 460 000 € pour une recette de 7 700 000 €. Avec le report n-1 excédentaire, nous pouvons produire un budget en suréquilibre de 500 000 €. Cette somme sera un premier acompte utile au financement du futur centre aquatique.

Concernant les dépenses d'investissement prévisionnelles, elles ressortent à 4,2 M€ se décomposant en :

Amortissement des subventions	132 000 €
Remboursement du capital des emprunts	171 000 €
Subventions diverses versées	295 000 €
Immobilisations incorporelles.....	335 000 €
Immobilisations corporelles	3 253 000 €

Budget SPANC, les dépenses seront de l'ordre de 132 000 € et les recettes de l'ordre de 100 000 €. En investissement, le budget prévisionnel de 160 000 € sera financé par 78 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau, 74 000 € de participation des particuliers et de 8 000 € de contribution de la CCSA. Cela fait partie des 30 € les 8 000 que la CCSA va payer, M. MOYSE.

Le Budget ZAE 2019 s'auto équilibrera avec la vente de parcelles de terrains tant à Briennon qu'à St-Florentin.

Budget Port, l'ensemble des écritures présentes sur le budget principal sera transféré sur ce budget Port. Compte tenu des amortissements de 82 000 €, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 154 000 €.

Enfin, voici le tableau des investissements de la montée en débit et de la fibre FTTH.

Opération	Année 2018 (*)	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Med	21 780 €	38 028 €	16 248 €	16 248 €	
FTTH 1 ^{ère} tranche	194 840 €	389 680 €	194 840 €	194 840 €	194 840 €
TOTAL	0 €	427 708 €	211 088 €	211 088 €	194 840 €

D'autres prises seront à prendre en compte qu'il conviendra d'ajouter.

Gestion des ressources humaines

L'effectif de notre EPCI s'est stabilisé, tout accroissement sera lié à la mise en œuvre d'une compétence ou et d'une nouvelle politique. Le coût prévisionnel global est de 936 044 € pour 25 postes.

Conclusion

Étant donné la bonne ambiance que nous avons, néanmoins, même si des accrochages surviennent de temps en temps ... Les aléas de notre fusion du début de 2017 sont désormais derrière nous. Nos compétences attribuées sont maîtrisées, les finances sont saines et sereines, tous les investissements réalisés à ce jour l'ont été sans avoir recours à l'emprunt. Le budget 2019 sera établi au plus juste pour dégager un excédent de l'ordre de 500 000 €.

M. Daniel MAILLARD : Dans la gestion des ressources humaines, la somme que la CCSA paie à St Florentin n'apparaît pas.

M. LE PRÉSIDENT : De mémoire, il s'agit de 23 000 € (ingénieur, juriste, quelques cadres supérieurs).

INTERVENANT (2 h 39) : Dans tous les projets présentés, le balayage des rues n'a pas été évoqué. Un contrat a été annulé. Où en est le nouveau ?

INTERVENANT (2 h 40) : L'opération de balayage voirie de l'année dernière n'est pas réalisée. L'entreprise ne peut pas exercer le balayage parce que le balayage des gravillons n'est pas réalisé.

M. LE PRÉSIDENT : On ne peut pas balayer quelque chose qu'on vient de poser. Il faut attendre un certain temps. Un investissement de 2,8 M€ de voirie a été réalisé et globalement cela s'est bien passé. M. MENARD est à votre service. Il fera faire ce qu'il convient de faire.

INTERVENANT (2 h 42) : Les travaux ont été faits depuis 4 ou 5 mois. Or, la voirie n'a pas été balayée depuis. Cela a été signalé à M. MENARD.

M. LE PRÉSIDENT : Les salariés de l'entreprise EUROVIA travaillent en récupération d'heures. En ce moment, l'entreprise fonctionne en effectif très réduit. Dès que les travaux démarrent à nouveau, le balayage sera fait, comme cela a toujours été fait.

M. Philippe TIRARD : Je n'ai pas bien compris « disposition relative à la demi-part des veuves »....

M. LE PRÉSIDENT : Ce sujet concerne l'État.

M^{me} Annie BASSET : À Brienon, le balayage n'a pas été fait depuis un moment.

M. LE PRÉSIDENT : L'agent qui s'occupe du balayage à St Florentin et à Brienon est en arrêt depuis deux mois.

M^{me} Annie BASSET : Ma deuxième remarque concerne le tourisme. Nous avons essayé de trouver un point de chute pour l'Office du Tourisme. Or, on revient à la MTB, dont le local est très petit. Vous parlez de « déployer des outils de communication »,

de quoi s'agit-il ? D'après nos informations, vous souhaitez installer une armoire vitrée pour y présenter les supports publicitaires. C'est cela que vous appelez les « outils de communication » ?

Réponse du président hors micro

M^{me} Annie BASSET : Nous avons envisagé d'utiliser une petite pièce se trouvant derrière la MTB. Cependant, il conviendrait de pratiquer une ouverture afin de compter deux salles permettant d'accueillir le public maintenant que nous nous sommes recentrés sur le bâtiment de la MTB. De plus, ce bâtiment est doté d'une petite porte ouvrant sur la rue sans escalier. L'intérêt serait donc double : un espace plus grand et un accès pour personnes à mobilité réduite.

M. Thierry CORNIOT : Nous nous éloignons de l'ordre du jour (DOB), il s'agit plutôt de questions diverses. Un DOB fixe la stratégie de la CCSA... à laquelle je n'adhère pas tellement. D'une part, j'estime qu'on se trompe de vision sur notre territoire. On essaie de développer l'économie, les entreprises au moment où l'Auxerrois est en train de créer une Zone Artisanale Économique très importante. Nous allons rentrer en concurrence avec un mastodonte et on ramassera des miettes, si toutefois on arrive à en ramasser...

Nous nous étions largement exprimés pour développer du tourisme vert sur notre territoire avec de nombreux chemins de randonnées, un vélo route plus développé.

M. LE PRÉSIDENT : On le fait.

M. Thierry CORNIOT : Cela n'apparaît pas beaucoup dans le Débat d'Orientation Budgétaire. Je ne vois plus les maisons médicales que nous devions développer....

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr que si, nous devons le faire

M. Thierry CORNIOT : Je ne l'ai pas vu dans le DOB....J'aurais aimé y trouver également des développements de Maisons Service au Public. Nous en avons parlé. Or, je ne le vois pas.

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne relève pas de la compétence de la Communauté de Communes.

M. Thierry CORNIOT : Cependant, rien ne nous empêche de développer des opérations en dehors des compétences. C'est une vision.....

M. LE PRÉSIDENT : Non.....

M. Thierry CORNIOT : Vous pouvez laisser parler les gens...on ne vous a pas interrompu pendant votre présentation du DOB. Vous pouvez donc me laisser m'exprimer...Nous n'avons pas la même vision, je peux l'exprimer ! Je l'exprime calmement sans m'énerver ! On peut ne pas être d'accord et laisser parler.... La vision de notre territoire n'est pas bonne, je l'exprime. J'estime que l'on va dans le mur...Nous en reparlerons au moment du débat concernant la délibération qui porte sur l'embauche d'une personne destinée au développement économique. Je pense que l'on fait une erreur. De mon point de vue, on a assez d'outils dans le département,

dans la région pour nous apporter une aide dans ce domaine. Nous allons devoir se battre contre un futur mastodonte de la ZAE de l'Auxerrois qui nous laissera quelques miettes. De ce fait, j'estime inutile d'engager quelqu'un à ce poste.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes le représentant de commerce de Guy FERREZ....C'est tout ce que je comprends....Quand j'entends cela, c'est exaspérant....Ce n'est pas possible. Le développement économique est vital. Il faut ramener des emplois sur notre territoire. Le développement économique a été amené à St Florentin par un grand Maire dans les années 60, Monsieur Louis DUBOST. Il a créé les zones industrielles, les entreprises s'y sont installées. C'est grâce à cela que le Florentinois s'est bien développé avec aujourd'hui 3000 emplois à la clef. Ce sont des habitants de vos communes qui viennent y travailler. C'est cela qui apporte de la richesse. Aujourd'hui, 6 % de nos recettes viennent de nos industriels (taxe professionnelle, CFE etc.).

J'ai repris une communauté de communes avec son passé, aujourd'hui je l'a gère pour son avenir....

M. Thierry CORNIOT : Justement, vous parlez du passé en évoquant ce que qui s'est passé du temps de M. DUBOST. Nous avons la possibilité de faire un « terrain de jeux » pour les Parisiens à 1 h 30, choisissons cette voie, c'est celle que j'avais cru comprendre qu'on allait retenir. Or, ce n'est pas cette voie que nous sommes en train de prendre.

M. LE PRÉSIDENT : Nous ferons le terrain de jeux. Pour ce faire, il faut dégager des moyens. Saint-Florentin est la commune qui, dans la CCSA a le plus faible revenu par habitant (15 000 €). Il convient de recréer des moyens pour intéresser les classes moyennes à venir habiter dans nos communes, sinon nos villes, seront des villes mortes. Pour moi, il n'en est pas question.

Pour créer de l'emploi, il faut créer des infrastructures qui permettent aux classes moyennes de revenir sur le territoire, il faut mettre des moyens. Sinon nos communes deviendront des zones désertes.

Admission en non-valeur – budget principal

Provenant du budget RI 2016 et 2017 – un surendettement pour 444,34 €.

N° 20/2019 : RESSOURCES INTERNES - BUDGET – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et R1617-24 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu les demandes de la Trésorerie de Saint Florentin;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public le 13 Février 2019 pour un montant total de 444.34 € ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ou éteinte

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

● **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 444.34 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3674530215 dressée par le comptable public le 13 Février 2019 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2016	T-711578620015	228.76 €	Redevance Incitative	Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2017	T-711594640015	106.90 €		
2017	T-711593120015	108.68 €		

● **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 du budget 2019.

5. Ressources humaines – État des effectifs

L'organisation interne s'est affinée depuis début 2017, suite à notre fusion de communautés de communes.

Les postes créés à l'été 2017 pour les enseignants de l'école de musique n'ont plus lieu d'exister. Par ailleurs, des agents ont fait le choix de quitter notre établissement. Il nous faut aussi faire évoluer certains postes et créer un poste en relation avec le développement économique qu'il faut activer.

Les tableaux accompagnant cette délibération détaillent les postes correspondant à l'organisation actuelle.

Enfin, il convient de créer le poste de chargé de mission Développement Économique.

M. Jean-Claude CARRA : Je suis tout à fait favorable à la création d'un poste de chargé de mission Développement Économique. En revanche, son salaire s'élève à 4 328 € brut.

M. LE PRÉSIDENT : Le salaire proposé est inférieur à 3000 €.

M. Jean-Claude CARRA : J'ai pris les 207 000 € et j'ai divisé par le nombre d'années et par 12.

M. LE PRÉSIDENT : Nous vérifierons, mais ce n'est pas ce montant.

M. Jean-Claude CARRA : Un montant de 207 750 € sur 4 ans et divisé par 12 permet d'obtenir le salaire mensuel que j'ai indiqué.

M. LE PRÉSIDENT : Les 207 000 € comprennent également des frais de fonctionnement...

M. Jean-Claude CARRA : Il est indiqué « salaire brut + charges ».

M. LE PRÉSIDENT : C'est une erreur. Ce n'est pas ce salaire qui sera proposé.

M. Jean-Claude CARRA : Cependant, c'est ce montant qui est inscrit.

M. LE PRÉSIDENT : Dont acte.

M. Jean-Claude CARRA : À Briennon, on se bat dans ce domaine avec nos moyens individuels. Lorsque son recrutement aura lieu, ce serait avec plaisir que nous ferions sa connaissance pour voir si nous pouvons travailler en symbiose...

M. LE PRÉSIDENT : Vous travaillerez en symbiose... Mon intime conviction est que les gens de la CCSA travaillent pour l'ensemble du territoire.

M. Jean-Claude CARRA : Dans ce cas, dites-donc à votre directeur d'école de musique de venir un jour jusqu'à la mairie de Briennon – il paraît que c'est un grand timide – Je le recevrai avec plaisir. Je ne l'ai jamais vu.

M. LE PRÉSIDENT : Il ne va pas se présenter aux 29 maires. Cependant, je lui dirai qu'il vienne vous voir.

M. Jean-Claude CARRA : Pour l'instant il y a encore de la musique à Briennon... Il peut venir... puisqu'il vient toutes les semaines.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas plus de musique à Briennon qu'à St Florentin. Il y a de la musique sur le territoire de la communauté de communes. Je n'ai que cela en tête. Je lui dirai qu'il aille vous voir. C'est un garçon bien.

N° 21/2019 : RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES – ETAT DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1999 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Serein et Armance ;

Vu les délibérations des 2 avril 2017, 29 juin 2017, 19 juillet 2017, 9 novembre 2017 et 14 décembre 2017 modifiant le tableau des effectifs;

Considérant l'évolution des métiers des agents de la collectivité pour prendre en compte les démarches d'harmonisation des politiques à l'échelle intercommunale

Considérant la nécessité de se doter des ressources humaines en phase avec les politiques que notre établissement doit mener notamment en matière de développement économique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Monsieur CORNIOT et le pouvoir de M. BROCHARD), 0 abstentions et 40 voix pour

● **APPROUVE** la création du poste de chargé de mission Développement Économique

● **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessous présenté

I – Agents Titulaires

Cadre d'emploi	Grade	Poste	Poste pourvu	Dont temps non complet
Filière administrative				

Attaché territorial	Directeur	1	1	0
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif	3	3	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	1	1	0
	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} cl.	1	1	1
Filière technique				
Adjoint technique	Adjoint technique	5	5	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	2	1	0
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.	1	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	1	1	0
Filière médico-sociale				
Puéricultrice territoriale	Puéricultrice de classe supérieure	1	1	0

II – Agents contractuels

Agents non titulaires	Catégorie	Poste	Filière	Poste pour	Rémunération Indice	Type de contrat
Agents non titulaires de droit public						
Chargée de communication	B	1	Administrative	1	500 – temps partiel 0,40	Art. 3-1 et 3-3-4
Comptable	B	1	Administrative	1	660	Art 3-1
Chargé de mission développement économique	B	1	Administrative	0	660	Art 3-1
Directeur école de musique	B	1	Culturelle	1	684	Article 3-2
Secrétaire	C	1	Administrative	1	348	Art. 3-1 et 3-3-4 12 h/sem
Chauffeur Ripeur	C	1	Technique	1	407	Art 3-2

Portage de repas	C	1	Technique	1	348	Art 3-1 0,80 ETP
Agent de port	C	1	Technique	1	407	Article 3-2

● **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

La délibération est adoptée moins une abstention (M. CORNIOT).

6. Développement économique – Demande de subvention auprès de l'État

Comme vous venez de le voter, nous avons créé le poste de chargé de mission pour le développement économique de la CCSA

Nous pouvons solliciter l'État pour le financement du salaire de cet agent sur une période de 5 ans.

Financeurs	Taux	Montant
Etat (FNADT)	40%	83 100,00
CCSA	60%	124 650,00
TOTAL	100%	207 750,00

N° 22/2019 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISES – CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Considérant la nécessité d'agir en faveur du développement économique de notre territoire afin de construire son avenir

Considérant la nécessité de mettre en place un relais territorial au plus près des entreprises y compris de petites tailles dans l'ensemble des communes de notre territoire

Considérant la nécessité de leur apporter des missions d'accompagnement et de faciliter l'émergence de leurs projets

Considérant la possibilité de faire financer ce poste par des crédits nationaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le fait de solliciter auprès de l'État une subvention FNADT selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
État (FNADT)	40 %	83 100 €
Communauté de communes Serein et Armance	60 %	124 650 €
Total	100 %	207 750 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

7. Aménagement du territoire –Nouveau programme de déploiement de la fibre (FTTH)

M. Stéphane GALLOIS : Nous avons adhéré au programme de déploiement de la fibre optique à l'abonné concernant plusieurs communes de notre communauté de communes. Il s'agit de :

Tranche 1 : Beaumont et Ormoy

Tranche 2 : Bellechaume, Briennon-sur-Armançon, Chailley, Champlost, Esonn, Mercy, Mont-St-Sulpice, Paroy-en-Othe, Saint-Florentin, Turny, Venizy, Vergigny.

Lors des différentes réunions, nous avons déploré que l'ensemble de nos communes ne soit pas couvert par ces équipements.

Finalement, nous avons été entendus puisque l'État avec le Conseil Départemental et la Région ont décidé de répondre à notre attente et nous proposent effectivement d'équiper également nos autres communes. Pour cela, ils nous proposent de participer à hauteur de 100 € par prise.

Pour rappel, les tranches 1 et 2 représentent 9 742 prises donc une participation de 974 200 € sur 5 ans

La tranche 3 représente 5 370 prises, soit une participation à rajouter de 537 000 €.

Le calendrier qui nous est donné indique une fin de tous ces travaux en 2024.

Pour illustration voici une échelle de débit internet et les services associés.

		une photo 2,5 Mo	Un film 2h 30 1,5 Go
50Kio	Sans aménagement	40 s	6h30
2 Mbits	ADSL sans MED	10 s	97 min (1h30)
20 Mbits	ADSL avec MED	2 s	10 min
40 Mbits	VDSL favorable	presque instantané	5 min
200 Mbit à 1Gbit	FTTH (fibre optique)	Plus rapide qu'un clic	instantané

M. LE PRÉSIDENT : Le développement de la fibre se fait par plaques. J'établirai un planning à 6 mois près. C'est ce que je demande au Département, mais je n'arrive pas à l'avoir... Vous êtes sur une plaque, M. HARIOT, qui fait que vous ne passez pas en dernier.

M. Gérard DELAGNEAU: Quand on parle des communes, on est bien d'accord que cela concerne tous les hameaux ?

M. Stéphane GALLOIS : Le développement du FTTH ne se base pas sur le réseau télécom. Un autre réseau que les fibres en cuivre est développé. Des points seront installés dans les communes et dans les hameaux. Les opérateurs vous relieront ensuite à la borne.

M. LE PRÉSIDENT : Le particulier n'aura pas un coût d'investissement à faire. Le prix du branchement sera le même pour tous.

M. Stéphane GALLOIS : Je ne suis pas sûr car il existe des tarifs promotionnels en fonction du nombre de maisons à équiper.

Les travaux sont en cours pour la mise en place de l'ingénierie.

M. LE PRÉSIDENT : Je ferai confirmer mon affirmation.

M. Stéphane GALLOIS : Il est dommage d'être obligé d'attendre et de reprendre un programme déjà engagé. Grâce à cela, on évite la fracture numérique avec les communes fibrées et celles qui ne l'étaient pas (Sormery, Lasso, Butteaux etc.).

M. Stéphane GALLOIS : Je vous propose :

- d'approuver le principe d'engager notre établissement dans le programme départemental de déploiement de la fibre (FTTH) sur les communes de Beugnon, Butteaux, Chemilly-sur-Yonne, Chéu, Germigny, Hauterive, Héry, Jaulges, Lasso, Neuville-Sautour, Percey, Seignelay, Sormery, Soumaintrain, Villiers-Vineux ;
- d'accepter le principe d'une participation financière à hauteur de 100 € la prise sur la base d'environ 5 370 prises dont le versement n'interviendra qu'à compter de 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

N° 23/2019 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT NUMERIQUE – NOUVEAU PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (FTTH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du 15 février 2018 relative à l'engagement de la Communauté de communes Serein et Armance dans le déploiement d'un réseau de fibre optique dit FTTH ;

Vu la proposition du Conseil Départemental de l'Yonne visant à couvrir l'intégralité du territoire communautaire au titre du déploiement de la fibre optique dans le cadre d'un nouveau programme de travaux;

Considérant la démarche déjà lancée de déploiement de la fibre optique sur notre territoire

Considérant l'opportunité offerte de couvrir, à terme, tout notre territoire

Considérant les avantages à développer des infrastructures visant à apporter un accès à l'information numérique en très haut débit tant pour les habitants que les entreprises de notre territoire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le principe d'engager notre établissement dans le programme départemental de déploiement de la fibre (FTTH) sur les communes BEUGNON, BUTTEAUX, CHEMILLY-SUR-YONNE, CHEU, GERMIGNY, HAUTERIVE, HERY, JAULGES, LASSON, NEUVY-SAUTOUR, PERCEY, SEIGNELAY, SORMERY, SOUMAINTRAIN, VILLIERS-VINEUX
- **ACCEPTE** le principe d'une participation financière à hauteur de 100 € la prise sur la base d'environ 5 370 prises dont le versement n'interviendra qu'à compter de 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

M. Gérard DELAGNEAU : Je ne connais pas le domaine de la fibre, c'est bien que notre territoire soit équipé. Quand est-ce que SCANI (Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise) est venu à Sormery ? Orange m'a indiqué que l'ensemble de la commune de Sormery sera équipée du grand débit fin 2018. Or, rien ne bouge....Cela aurait pu être une solution d'attente. J'espère que ce ne sera pas des fausses promesses.

M. LE PRÉSIDENT : La CCSA n'est qu'une courroie de transmission. On nous demande de participer financièrement et de suivre. On ne peut pas refuser.

M. Stéphane GALLOIS : Plus la technologie se développe, plus les besoins se développent également, ils explosent même et avec la fibre, nous aurons une longueur d'avance certaine.

M. LE PRÉSIDENT : Cela participe du développement économique. Comment faire du travail à domicile sans la fibre ?

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Orange a installé un poteau à Chailley. Or, ils ne sont jamais venus le brancher. Le maire de Venizy m'a permis d'interroger Orange. Ils continuent de dédommager le locataire du poteau, mais le branchement ne sera jamais fait.

M. Alain LAGARENNE : Je reviens sur l'extension du numérique. Dans certaines églises, dans certains Châteaux d'Eau, des branchements ont été faits avec des abonnements par ozone. Or, des courriers de la Région indiquent que Ozone est un fournisseur d'accès privilégié au point de vue extension. Cependant, on parle de FTTH etc. Où est-ce qu'on en est ?

M. Stéphane GALLOIS : Ozone est l'ancien Numeo. C'était une première étape, nous sommes ensuite passés au WiMax, un autre réseau développé par la Région, et Ozone était un des opérateurs. Des choses se sont développées et elles sont aujourd'hui plutôt obsolètes. Le premier dispositif n'est plus entretenu parce qu'il est obsolète, ils n'ont plus d'abonnés.

M. Alain LAGARENNE : Cependant, à Jaulges, des antennes se trouvent dans le clocher de l'église, d'autres dans le Château- d'Eau. Or, ces antennes vont arrêter de fonctionner à/c du 28 février. De ce fait, on nous retire un certain nombre de ressources, c'est en relation avec certains établissements avec l'aérodrome Saint-Florentin-Chéu. Comment peut-on apprécier ce que dit la Région puisqu'elle nous incite à aller vers ce genre d'entreprises comme Ozone ?

M. Stéphane GALLOIS : Les entreprises se sont développées. Une convention a été conclue normalement avec Ozone.

INTERVENANT : La Région recommande plutôt RCUB que Ozone.

8. Déchets – Convention Eco Organisme – SAS ECO DDS

M. Stéphane GALLOIS : Nous collectons dans nos déchèteries les déchets chimiques ménagers.

Nous devons naturellement ensuite les traiter au sein d'une filière. La société SAS ECO DDS nous propose d'effectuer cette mission sans contrepartie financière. Pour cela, il nous faut signer une convention qui régit nos relations.

N° 24/2019 : ENVIRONNEMENT – DECHETS – CONVENTION ECO ORGANISME – SAS ECO DDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la proposition de convention présentée par la SAS ECO DDS;

Considérant que notre établissement est dans l'obligation de collecter les déchets chimiques ménagers en déchèterie

Considérant qu'il doit en assurer la collecte et le traitement

Considérant la proposition faite par le SAS ECO DDS de réaliser cette mission sans contribution de notre établissement

Considérant l'accompagnement financier de cette structure pour des actions de communication et d'animation autour des enjeux liés au DDS menées par la Communauté de communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la SAS ECO DDS jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

M. LE PRÉSIDENT : Pour répondre à M. CARRA. 207 750 € divisé par 4 ans (51 937 €/an) divisé par 1,45 (35 218 €/an) divisé par 12 (salaire moyen brut de 2 984 €, 2 350 € de salaire net). Vous avez intégré les charges sociales.
Il n'y a donc pas d'erreur dans la présentation.

9. Service à la Population – Équipements sportifs

En 2018, nous avons fait établir un état des équipements sportifs présents sur notre territoire.

Il est apparu la nécessité d'avoir sur notre territoire un équipement aquatique opérationnel à l'année. Il en existe un à Saint-Florentin qui est en fin de vie mais qui remplit néanmoins la mission pour l'ensemble de nos communes à l'exception de 3 communes.

Cet équipement florentinois bien que maintenant vétuste remplit donc bien son rôle et dessert même des communes au-delà de notre territoire.

Monsieur le Préfet s'appuyant sur un rapport de la Cour des Comptes nous a fait part d'une recommandation précisant que ce genre d'équipement doit, à l'avenir, être géré à l'échelon intercommunal.

Une étude de faisabilité d'un nouvel équipement a été confiée à la société H2O qui a rencontré à 2 reprises le groupe de travail dédié aux équipements sportifs, groupe constitué d'une vingtaine de personnes. Le 29 novembre, une personne était absente. Le 22 février, seules cinq ou six personnes étaient présentes.

Vos convocations seront envoyées avec un accusé de réception.

Vous avez tous été destinataires de son dernier pré rapport qui permet d'appréhender le dossier et les délais de mise en œuvre.

Pour poursuivre et avancer dans cette étude, il convient que l'assemblée se positionne sur cette mise en œuvre.

Nous devons ainsi valider l'intérêt communautaire de cet équipement ouvert à l'année, acquérir le foncier pour son implantation future, rechercher des financements, et enfin être accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage puis d'un maître d'œuvre.

Le programme pourrait être terminé au mieux pour avril 2023.

Le groupe de travail réuni sur le sujet le 22 février 2019 a validé le lancement de la démarche.

Mme Annie BASSET : L'analyse sur le centre aquatique ne me gêne pas, mais le timing des décisions. Les élections municipales vont avoir lieu dans un an donc avec une autre équipe au conseil communautaire. N'est-il pas gênant de prendre une décision aujourd'hui qui impactera le nouveau conseil pour plusieurs années avec un problème financier très très important. Nous les mettons devant le fait accompli. Est-ce vraiment pertinent ?

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord avec vous. Lorsque le CCF et CCSB ont fusionné, vous avez voté vous, CCSB de nombreuses dispositions qui engageaient l'avenir avec des financements que vous n'aviez pas. Heureusement, que la CCF avait des fonds nécessaires pour réaliser le programme que vous aviez voté et ce, en décembre la veille de la fusion qui a eu lieu au 1^{er} janvier suivant. Ce n'est pas parce que des élections auront lieu en avril 2020 qu'il faut arrêter tout projet. Je suis élu jusqu'en mars 2020. Jusque-là, je remplirai mon rôle comme il convient. Je présenterai le budget 2020 avant de partir. J'assume mes responsabilités et je saurai les défendre.

Mme Annie BASSET : Il s'agit d'une somme extrêmement importante.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous ai rappelé que nous n'avons aucun endettement. Dès maintenant, nous commençons à faire de l'épargne. Toute l'année 2019 sera consacrée à aller chercher des subventions. Pour cela, il faut mener des dossiers auprès des éventuels financeurs. L'idée est d'aller chercher plus de 2,5 M€ de subventions. Je m'y rends avec des dossiers que quelqu'un doit monter. On n'attend pas la prochaine mandature.

Mme Annie BASSET : Ces gens-là vont avoir à financer le fonctionnement de cette piscine. Ce n'est pas la peine de vous fâcher, c'est une garantie, c'est un aspect démocratique de la vie communale qui s'étale. Quand des projets sont faits la veille ou un an avant l'avènement d'une équipe future, cela peut se faire pour de petits projets mais pas pour des projets aussi importants.

M. LE PRÉSIDENT : On a compris, c'est votre point de vue, ce n'est pas le mien.

M. Thierry CORNIOT : J'ai des remarques sur le fond et sur la forme. Sur le fond, j'ai bien étudié le dossier bien que nous ayons eu peu de temps avant le conseil, le document nous a été transmis 4 jours avant. Concernant l'investissement, je me suis appuyé sur une étude faite par l'AITF (association des Ingénieurs Territoriaux de France) qui a établi un document sur les piscines publiques. Le coût d'investissement moyen pour une piscine couverte sports et loisirs comme celle qui est présentée est de 8 500 € à 10 000 € par m² de bassin. La future piscine comprend 585 m² de bassin en comptant le bassin de 25 m, le bassin de l'activité ludique, la lagune de jeux, soit un coût moyen (fourchette haute) de 5,85 M€. On nous présente un projet à plus de 9 M€. Où est la différence ? Il n'y a pas d'explications.

M. LE PRÉSIDENT : Les chiffres que vous présentez sont faux. Il ne s'agit que des coûts d'investissement de construction.

M. Thierry CORNIOT : J'ai comparé les mêmes éléments.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous répète que vos chiffres ne sont pas exacts.

M. Thierry CORNIOT : Ce sont les bons chiffres et je ferai passer l'étude à tous par mail. S'agissant du fonctionnement, selon l'étude de l'AITF, le coût moyen s'élève de 15 à 20 % du montant de l'investissement. Pour un investissement de 5,850 M€ on passe à 877 500 €. Pour un investissement de 9 M€, on est 1,35 M€ de coût de fonctionnement, loin des 718 000 € prévus dans l'étude. Je me base sur les chiffres d'une étude, vous vous basez sur la vôtre, je me base sur la mienne. Je ne plaisante pas avec un investissement de 9 M€ et je regarde ailleurs ce qui se fait. Pourquoi votre vérité serait la bonne ?

Concernant les subventions, votre étude prévoit une subvention ANS anciennement CNDS que vous espérez à 20 % d'après le bureau d'études. Le CNDS a fléché 15 M€ sur l'ensemble du territoire français pour l'année 2019 pour les piscines. Croyez-vous que nous allons obtenir des subventions importantes pour cette piscine ?

Dans l'étude, il est prévu des subventions du Conseil Régional. Le Conseil Régional n'intervient que si vous êtes inscrit au contrat de territoire, contrat de ruralité. À ce jour, ce projet n'est pas inscrit au contrat de territoire, ni au contrat de ruralité. Je ne sais pas où aller chercher la subvention ?

S'agissant de la subvention de la DETR, Le bureau qui, apparemment, fait un très bon travail nous indique qu'elle est réservée à fiscalité propre aux EPCI dont la population est inférieure à 20 000 habitants. Cela est faux. Elle est dédiée à des EPCI inférieurs à 50 000 habitants. Il est normal que j'aie un peu de doute sur ce bureau. Je ne parle pas des fonds de concours, des réserves ministérielles, du mécénat, qui sont des gadgets.

Comment fait-on demain si ces subventions ne nous sont pas versées ? Comment finance-t-on ces 9 M€ ? De plus, certaines des écoles de la CCSA n'ont pas la possibilité de se rendre à la piscine car le temps de trajet doit être inférieur au temps passé dans l'eau... Il y a une partie des écoles qui ne pourront pas se rendre à la piscine.

Sur la forme, comment peut-on inscrire en modification à l'ordre du jour à 4 jours d'un conseil communautaire un sujet aussi important ? Comment peut-on inscrire à l'ordre du jour un sujet aussi important sans aucune concertation avec les maires de notre territoire ? Comment peut-on inscrire à l'ordre du jour un investissement de 9 M€ avec seulement deux réunions de la commission des sports ? Comment peut-on inscrire à l'ordre du jour un sujet aussi important à un an de la fin d'un mandat et transmettre à nos successeurs un dossier aussi délicat ?

Depuis le début de votre mandat, vous vous félicitez de votre capacité à désendetter notre communauté de communes, je comprends aujourd'hui pourquoi c'est pour mieux l'endetter demain. Je ne considère pas la construction d'une piscine à Saint-Florentin, je ne suis pas contre, je ne conteste pas cette décision, je suis écoeuré de la méthode et je voterai contre. J'espère que bon nombre de mes collègues voteront contre.

À ce jour, le risque est trop grand, le flou est trop important et surtout vous avez démontré avec cette méthode un grand manque de respect vis-à-vis des maires de

notre communauté de communes. Un investissement de 9 M€ ne se discute pas en 4 jours.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez besoin d'écrire vos interventions pour vous exprimer, je n'ai pas besoin de notes pour dire que vous avez dit beaucoup de contrevérités. C'est scandaleux. Une piscine existe à Saint-Florentin. Le déficit de fonctionnement est, à ce jour, de 300 000 €. La piscine de Saint-Florentin coûte à la Ville 300 000 € et ce malgré les différentes recettes.

Le bâtiment n'est pas isolé et très énergivore. Cette piscine est en fin de vie. Si elle ferme, la communauté de communes n'aura plus de piscine. Il faut quatre ans pour mettre en place une piscine. Un an et demi d'engineering et deux ans de travaux sont nécessaires. C'est pour cette raison que j'évoque la date d'avril 2023. On ne va pas attendre un nouveau mandat qui peut être composé d'élus « qui n'avancent pas » et on risque d'attendre encore le prochain mandat.

S'agissant des demandes de subventions, vous, en tant que président de la comcom, vous n'en avez pas beaucoup obtenu. Depuis que je suis président je vous ai démontré que j'ai ramené plus d'1 M€ de subventions. Quand vous aviez besoin d'investir 60 000 €, vous étiez obligé de faire un emprunt.... Moi j'ai investi 4 M€ sans rien avoir à demander à quiconque. J'ai remboursé vos emprunts pour 500 000 €. Donc, arrêtez de me donner des leçons. Vos contrevérités ne tiennent pas debout. Pour faire face aux 9 M€, nous aurons besoin d'emprunter entre 4 et 5 M€. La Caisse des Dépôts est d'accord pour nous accorder un emprunt sur 30 à 40 ans. Cela représente un gain d'énergie pour avoir quelque chose de moderne.

Quant au déficit de fonctionnement, je l'ai calculé à 500 000 € par an. Notre AMO nous l'estime à 400 000 €, la vérité est entre les deux. Ça ne sera pas plus. La différence entre nous deux, c'est que j'exploite une piscine. Je connais les chiffres, mieux que vous. Le coût de l'énergie dans une piscine moderne représente peu. Monsieur, je viens au bureau tous les matins et passe deux à trois heures au bureau. Je travaille sur mes dossiers.

INTERVENANTE : Ne pourrait-on pas échanger de façon plus calme ?

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas à parler calmement, je dis les choses telles qu'elles sont....quand on m'assène des contrevérités, cela me met hors de moi. Je me suis procuré de nombreux investissements de piscine sur d'autres territoires intercommunaux, le coût qui en ressort se situe entre 5 et 15 M€.

M. Thierry CORNIOT : Pourquoi sommes-nous là ? Vous gérez la communauté de communes, tout seul !

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes là pour ne pas être d'accord parce que vous n'avez pas été élu à ma place....

M. Alain LAGARENNE : S'agissant de la localisation de ce centre nautique, pourquoi ce lieu près du port ? Est que les études géologiques concernant la structure du terrain, le canal, le pont canal ont été faites ? Quant à avoir un projet d'envergure, pourquoi n'avons-nous dans ce projet qu'un bassin de 25 m ? Où auront lieu certaines compétitions puisque ce bassin ne sera pas olympique ? Je mets en comparaison toutes les installations qui existent déjà et le futur boulodrome.

M. LE PRÉSIDENT : Ne mêlons pas le boulodrome à ce sujet.

M. Alain LAGARENNE : Il faut avoir la capacité de recevoir de la population.

M. LE PRÉSIDENT : Les études géologiques, cela fait partie d'un premier travail que nous allons réaliser. C'est obligatoire. Si les études géologiques montrent que l'emplacement n'est pas judicieux, nous chercherons un autre lieu. Nous estimons que l'accès en sera facilité grâce aux routes, au parking etc.

M. Alain LAGARENNE : Si on installe le futur centre nautique là où il est prévu, où s'installera le cirque Zavatta ?

M. LE PRÉSIDENT : Nous trouverons un autre endroit, comme à Jaulges par exemple....

Bien entendu un bassin de 50 m ne peut pas être envisagé. C'est fait pour des agglomérations non pour des comcom de 25 000 habitants. On trouve de tels bassins à Dijon, dans des grandes agglomérations. En revanche, le nombre de lignes d'eau est important pour pouvoir organiser des compétitions (6 lignes), sinon on se ferme la possibilité d'organiser des compétitions à tous les niveaux y compris au niveau national.

Notre AMO est l'ancien entraîneur de l'équipe de France. Il nous rappelait que tous les champions ont commencé leurs entraînements dans les 2000 piscines dont la construction a été décidée en 1976 avec des bassins de 25 m et 4 lignes d'eau. Grâce à cela, la France n'est pas ridicule dans le domaine de la compétition internationale

M. Daniel MAILLARD : La Fédération Française de Natation travaille sur ce projet avec la Région ainsi que le Président qui intervient régulièrement. Je vous alerte sur l'état de la piscine de Saint-Florentin. Elle est au bout du rouleau et si jamais elle ferme, ce serait une catastrophe pour nos scolaires. Il est urgent d'envisager le remplacement de la piscine de Saint-Florentin.

M. Thierry CORNIOT : Je n'ai jamais dit que j'étais contre la création d'une piscine à Saint-Florentin. Je dis que je suis contre la méthode ainsi que sur le fait qu'on n'ait pas pu discuter ensemble de ce projet de plus de 9 M€. Vous me parlez de la Région. Or, j'ai contacté les services qui m'ont indiqué n'avoir aucune vision pour l'instant sur une piscine à Saint-Florentin.

J'aurais aimé qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler sur ce sujet. La délibération est rédigée de telle façon que le conseil doit approuver la création d'un centre aquatique. Je ne suis pas d'accord

M. Sylvain QUOIRIN : Il y a un problème de compréhension. Sur le fond, la pertinence de la création d'une piscine à Saint-Florentin compte tenu de l'usure et de son obsolescence est une bonne chose. Un consensus est établi sur ce sujet. En revanche, le problème vient que cette commission n'a pas pu se réunir pour des questions matérielles d'Internet et que face à un engagement de 9 M€, même si c'est dans les normes des investissements que font les collectivités, pour le bien-être communautaire dont vous êtes garant, M. le président, un tel projet qui fera le plaisir et l'honneur de tous, il me semble que dans la forme il vaudrait mieux se presser lentement.

Vous avez besoin d'avancer, M. le président, et c'est normal. Je ne suis pas favorable à différer et à attendre la mandature suivante, on n'y arrivera pas.

Quand j'ai pris la mairie de Venizy, l'équipe municipale précédente avait voté un investissement de 3 M€ pour l'assainissement et nous avons suivi sans aucun problème. Ce problème-là ne doit pas se poser.

Nous sommes souverains dans nos décisions, si on décide de le faire, l'équipe suivante, même si c'est une autre mouture suivra si le dossier est bien ficelé.

Cependant, pour la forme, il me semble que je convoquerai, à nouveau, la commission pour qu'elle soit vraiment opérationnelle et compréhensive sur le sujet qu'on peut très bien étudier à notre niveau.

Le problème est que vous focalisez cette décision sur vous et vous en faites une affaire personnelle, ce n'est pas bon parce qu'il s'agit d'une affaire collective. Sur la forme, si cette commission peut avoir lieu à nouveau..., ce soir, on peut peut-être décider de vous donner quitus de voter pour entreprendre des recherches sur le sujet. Cependant, cela ne signifie pas qu'on vous donne le feu vert d'une création, ce n'est pas la même chose. Il y a peut-être une modification sur l'écrit à faire figurer. Il serait plus sage et plus raisonnable pour tout le monde de remettre le couvert plus sereinement dès lors que cette commission se réunisse, débâte le temps nécessaire pour poser toutes les questions et le couvert sera remis quitte à faire un conseil exceptionnel sur ce sujet. M. le président, vous avanceriez beaucoup plus raisonnablement comme cela.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vous engage pas sur les 9 M€. Je veux travailler pour pouvoir monter les dossiers de financement et qu'avant la fin du mandat, ce soit clair. Peu importe qu'il s'agisse de 8, 9 ou 10 M€ dès lors qu'on aura bouclé le dossier et vérifier que je ne vous emmène pas dans le mur. Compter l'argent c'est un peu mon travail et jusqu'à maintenant j'ai montré que je savais le faire, aussi bien dans le cadre de la commune de Saint-Florentin que dans le cadre de la CCSA. Les investissements réalisés depuis 10 ans à la commune de Saint-Florentin et à la Communauté de communes depuis que je suis président se voient.

Je vous propose de voter pour permettre de continuer l'étude de faisabilité. Pour cela, j'ai besoin de travailler avec l'AMO. Au bout de l'étude, avant la fin du mandat, il conviendra de décider de la mise en place. L'engagement financier sur 2019 ne concerne que l'AMO.

M. Jean-Claude CARRA : J'apprécie beaucoup ce que vous venez de dire. « J'ai besoin d'un AMO pour créer mon dossier ». Or, jamais vous nous l'avez accordé et tout à l'heure, vous nous avez même reproché de vous donner des dossiers qui ne rimaient à rien du tout. C'est parce qu'on fait ce qu'on peut tout seuls et dans ce dossier, j'ai remarqué que le parking était en zone rouge, je me suis posé la question.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez mal regardé, il y a deux parkings. Il y en a un en zone rouge qui ne gêne pas, l'autre n'y est pas. Vous affirmez des choses....c'est pénible....

M. Jean-Claude CARRA : J'affirme parce qu'on n'a pas eu le temps de discuter.

M. LE PRÉSIDENT : Quand on fera l'étude du site, s'il est en zone rouge, on ne le fera pas ce parking. Vous cherchez tout ce qu'il faut pour dire que ce n'est pas possible.

M. Jean-Claude CARRA : Il faudra l'autorisation de la commune de Saint-Florentin pour acquérir le terrain, comme si c'était déjà fait alors qu'on ne sait même pas le lieu retenu.

M. LE PRÉSIDENT : Moi, je vous le donne le terrain, je ne suis pas comme Brienon, je ne cherche pas à « refiler » mes dettes....

M. Jean-Claude CARRA : Ce n'est pas possible de discuter avec vous. J'ai essayé de travailler sur le dossier. J'ai comparé les recettes des autres piscines. Les recettes indiquées là sont les statistiques d'entrée basées sur la fréquentation des bassins à Paris.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut que je travaille avec la commission et on va se débrouiller pour que la commission travaille réellement. Je vous propose de voter l'étude d'engineering dont le montant peut s'élever à 80 000 €. La CCSA dispose de ce montant sans avoir recours à l'emprunt. Bien entendu, cette étude comportera l'étude géologique pour s'assurer de la faisabilité de la localisation du projet. À chaque réunion, l'AMO doit être présent, c'est un spécialiste. Nous sommes condamnés à réaliser ce projet. On ne va pas dépenser 100 000 € pour renoncer à la réalisation de ce stade aquatique.

M. Thierry CORNIOT : Nous souhaitons savoir à la fin le coût de cette opération, le montant des aides pour savoir où on va avec le montant de l'emprunt. Aujourd'hui, c'est trop flou.

M. LE PRÉSIDENT : Ce projet va demander un investissement important. Pour cela il n'est pas question de faire quelque chose « de loupé » qu'on nous reprochera dans 10 ou 15 ans. Actuellement, la CCSA compte 25 000 habitants. Peut-être que demain, je vous proposerai de passer à 30 000. Actuellement, le déficit de 300 000 € généré par la piscine est payé par les 4600 habitants sur les 25000. Je n'ai rien demandé aux communes. Tous les habitants de la commune fréquentent la piscine (moins 3 communes).

Bien entendu, un concours d'architectes sera lancé.

N° 25/2019 : SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS - CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le pré programme pour la construction d'un centre aquatique;

Considérant que notre territoire doit se doter d'un équipement permettant d'offrir des conditions d'accueil en terme de natation tant pour les enfants en milieu éducatif, les sportifs que bien plus globalement les habitants de notre territoire

Considérant que la piscine de Saint Florentin, dont l'aire de chalandise couvre déjà une très grande part du territoire communautaire et au-delà, ne dispose pas des installations adaptées tant en capacité qu'en qualité aux attentes du public de notre territoire

Considérant que disposer d'un tel équipement permettra de renforcer l'attractivité du territoire communautaire pour conserver et attirer des habitants par une amélioration du niveau de service à la population en complément d'autres actions que notre établissement souhaite mener en matière de santé notamment

Considérant que cet équipement aura une vocation sportive élargie avec intégration d'un volet « bien-être » adapté à la fois aux attentes d'une population vieillissante et aux jeunes actifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour s'attacher les services d'un assistant maître d'ouvrage (AMO) sur la durée de l'opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les études d'ingénierie préliminaires nécessaires à cette opération dont notamment les études de sol
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'ensemble des démarches visant à se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre, via une procédure de concours, pour la construction du centre aquatique communautaire
- **DIT** que les crédits nécessaires pour ces seront inscrits au budget 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Président à rechercher et solliciter un maximum de financements publics extérieurs pour la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

10. QUESTIONS DIVERSES

INTERVENANT : Quand on est encore en activité et que des commissions ont lieu en plein après-midi ou en matinée, il n'est pas possible d'y assister. Je propose que les commissions se déroulent le soir vers 19 heures. Je n'aime pas ne pas assurer mes engagements, notamment à la commission des finances dans laquelle je m'étais inscrit.

INTERVENANT : J'ai reçu un courrier de la Mission Locale de l'Auxerrois.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai rencontré la Mission Locale. Une subvention de la CCSA est versée à la mission locale. Or, j'ai appris qu'une partie de cette subvention était transférée sur Migennes. De ce fait, j'ai interrompu le règlement. La raison porte sur le découpage des territoires. Je veux payer pour l'ensemble du territoire, mais je veux que les permanences sur l'ensemble de notre territoire soient assurées par nos représentants de la mission locale.

INTERVENANT : Il y a quelques jours, nous avons reçu en mairie les dispositions à prendre en cas d'explosion d'une centrale nucléaire. Le canton de Briennon s'étend jusqu'à la frontière de l'Aube, il faut que les habitants de Villiers-Louis viennent chercher leurs pastilles à Briennon.

La séance est levée à 23 h 30.

